



# Nature 18

Association de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher

## Inventaire de la Biodiversité Communale Saint-Martin d'Auxigny



Projet suivi par Sébastien Brunet  
Chef de projets biodiversité  
[sebastien.brunet@nature18.org](mailto:sebastien.brunet@nature18.org)  
02.48.70.76.26

**Association  
Nature 18**



[www.nature18.org](http://www.nature18.org)   
[www.faune-cher.org](http://www.faune-cher.org)   
Nature18   
[@assonature18](mailto:assonature18@nature18.org) 

Local associatif des Merlattes  
16, rue Henri Moissan  
18 000 BOURGES

02 48 70 76 26  
[contact@nature18.org](mailto:contact@nature18.org)



# Sommaire

I.	Introduction.....	4
II.	Principes de l’IBC.....	4
III.	Protocoles d’inventaires de la biodiversité.....	4
III.1	Ciblage des secteurs d’inventaires.....	4
III.2	Inventaires floristiques.....	5
III.3	Inventaires des haies champêtres.....	7
III.4	Inventaires ornithologiques.....	7
III.5	Inventaires des odonates.....	7
III.6	Inventaires des papillons.....	8
III.7	Inventaires des amphibiens.....	8
III.8	Inventaires des reptiles.....	8
III.9	Inventaires des mammifères.....	9
III.10	Autres inventaires.....	9
IV.	Contexte environnemental de la commune.....	9
V.	Résultats de l’Inventaire de Biodiversité Communale.....	12
V.1	Avifaune.....	12
V.2	Amphibiens.....	16
V.3	Reptiles.....	21
V.4	Mammifères hors chiroptères.....	23
V.5	Odonates.....	24
V.5	Inventaires des papillons.....	25
V.6	Flore patrimoniale.....	26
V.7	Flore exotique envahissante.....	28
VI.	Trame verte et bleue de la commune de Saint-Martin-d’Auxigny.....	29
VI.1	Sous-trame des milieux boisés.....	32
VI.2	Sous-trame des milieux herbacés.....	35
VI.3	Sous-trame des milieux humides.....	4
VI.4	Sous-trame des milieux cultivés.....	4
VI.5	Sous-trame noire.....	5
VII.	Enjeux écologiques de la commune et réservoirs de biodiversité identifiés.....	9
VIII.	Des enjeux communaux à l’action communale.....	9
	<b>Fiche action n°1 : Reconquête et restauration des mares de la commune.....</b>	<b>10</b>
	<b>Fiche action n°2 : Restaurer et améliorer la fonctionnalité écologique des haies.....</b>	<b>13</b>

<b>Fiche action n°3 : Recréer et maintenir un réseau de milieux herbacés fonctionnels</b>	18
<b>Fiche action n°4 : Développer le potentiel biologique de l’étang communal de La Salle</b>	20
<b>Fiche action n°5 : Entretien, créer, valoriser des arbres têtards</b>	22
<b>Fiche action n°6 : Gestion, Sensibilisation autour de la Renouée du Japon</b>	24
<b>Fiche action n°7 : Favoriser la biodiversité au cœur du bourg</b>	25
<b>Fiche action n°8 : Biodiversité et arboriculture</b>	31
<b>Fiche action n°9 : Veille foncière des milieux naturels remarquables</b>	32
<b>Fiche action n°10 : Préserver la zone humide du Pré Bertaus</b>	33
<b>Fiche action n°11 : Préserver la qualité des milieux humides boisés et prairiaux</b>	35
<b>Fiche action n°12 : Valoriser le patrimoine naturel auprès des habitants, acteurs du territoire, touristes et les sensibiliser</b>	36
IX. Bibliographie (liste non exhaustive)	38
X. Annexes	39

## I. Introduction

La commune de Saint-Martin d’Auxigny, située dans le nord du Cher, s’est engagée en 2020 au côté de l’association Nature 18 pour mettre en œuvre son Inventaire de la Biodiversité Communale, projet régional se déroulant sur 2 ans. Cette action, inscrite dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, bénéficie d’un fort soutien financier de la Région Centre-Val-de-Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Centre-Cher.

En 2020, la commune de Saint-Martin d’Auxigny a également été reconnue « Territoire engagé pour la Nature » par l’Agence Régionale de la Biodiversité Centre Val de Loire.

## II. Principes de l’IBC

Depuis 2011, le réseau associatif de FNE Centre-Val de Loire accompagne les communes dans la prise en compte de la biodiversité de leur territoire. Cette démarche a été initiée dans le cadre de la Stratégie pour la biodiversité du Conseil Régional suite au constat global d’érosion de la biodiversité qu’elle soit remarquable ou ordinaire. L’Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) permet de croiser l’analyse des espaces à enjeux urbanistiques et ceux à enjeux pour la biodiversité dans le but de décliner à l’échelle locale la démarche de Trame Verte et Bleue (TVB) lancée au niveau national.

Pour cela, l’IBC s’appuie sur ces principales actions constitutives :

- ❖ Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel communal connu (faune, flore et habitats) afin d’identifier les enjeux majeurs liés à la biodiversité remarquable et ordinaire et en améliorer la connaissance via des inventaires ;
- ❖ Sensibiliser et mobiliser élus, agents techniques et citoyens pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique du territoire communal ;
- ❖ Initier des actions concrètes de prise en compte de la biodiversité sur le territoire communal et valoriser cette biodiversité ;
- ❖ Accompagner les communes volontaires pour les amener vers une gestion de leur territoire favorable à la biodiversité ;
- ❖ Guider les élus vers l’intégration des résultats des IBC dans les projets d’aménagement de leur commune ainsi que dans l’évolution des documents d’urbanisme (SCOT, PLUI...), pour une meilleure prise en compte des noyaux et corridors de biodiversité (Trame verte et bleue).

## III. Protocoles d’inventaires de la biodiversité

### III.1 Ciblage des secteurs d’inventaires

Les inventaires faune, flore et habitats de la commune ciblent en priorité les terrains et chemins communaux, mais les terrains privés ne sont pas délaissés car ils représentent par endroit un fort potentiel en termes de biodiversité.

L’exhaustivité de l’inventaire de la biodiversité du territoire communal n’étant pas possible, une priorisation des secteurs à inventorier est effectuée en amont. Cette priorisation se base tout d’abord sur une carte de l’occupation du sol du territoire communal. Celle-ci est notamment vérifiée sur le terrain de manière non exhaustive et est révisée le cas échéant.

D’autres données sont également utilisées telles que les données naturalistes sur un pas de temps de 10 ans maximum, issues des bases de données de Nature 18 mais également d’autres structures comme le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, les zonages d’espaces naturels d’intérêt et de protection des milieux comme les zones Natura 2000, les Espaces naturels sensibles, les Zones naturelles d’intérêt écologique faunistique et floristique...

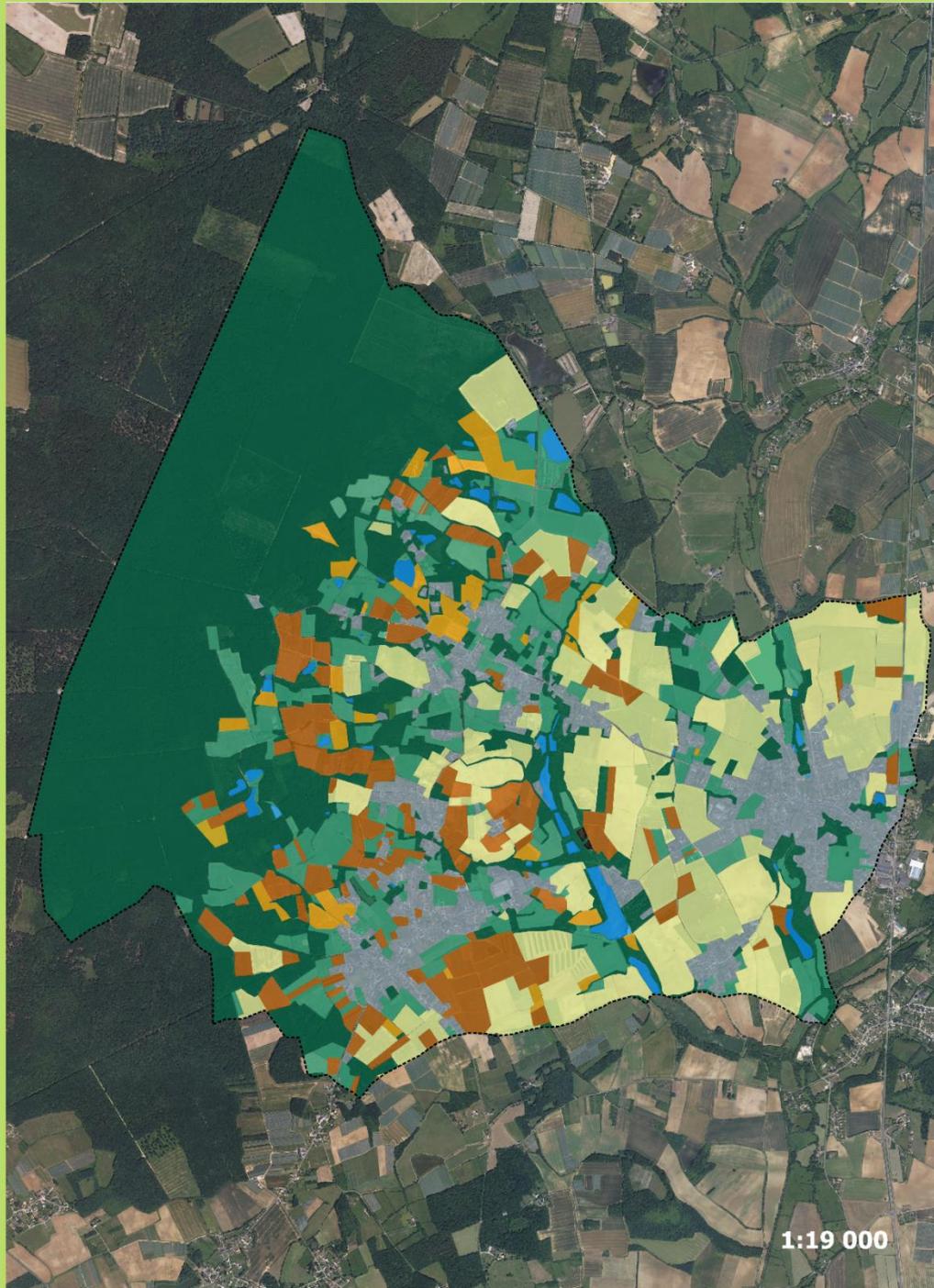
### III.2 Inventaires floristiques

A partir de la carte d’occupation du sol de la commune, des données naturalistes recueillies, de la carte topographique donnant des informations sur les courbes de niveau (SCAN 25 IGN), des zones prioritaires pour les inventaires floristiques et d’habitats ont été identifiées. Ces milieux ont ensuite été visités, parfois à plusieurs reprises d’avril à septembre, afin de relever les espèces floristiques caractérisant ces milieux naturels et d’en déterminer les habitats à l’aide du référentiel EUNIS.



## Occupation du sol de Saint-Martin-d'Auxigny

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
 COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
 2020 - 2022



### Légende

 Limite communale	 Cultures	 Prairies
 Décharges	 Friches	 Surfaces en eau
 Boisements	 Vergers	 Zones urbanisées

1:19 000

Auteur: Nature 18  
Sources: IGN Ortho  
Janvier 2022

Carte 1 - Cartographie de l'occupation du sol de la commune de Saint-Martin-d'Auxigny

### III.3 Inventaires des haies champêtres

Un inventaire des haies champêtres présentes sur la commune est réalisé durant l’IBC. Pour cela, nous utilisons les données nationales de référence des linéaires de haies en France métropolitaine de Géoservices (BD Haie), qui nous permet de connaître la localisation des haies champêtres. La vérification de l’existence des haies est ensuite effectuée sur place ainsi que la caractérisation de leur fonctionnalité écologique, déterminée grâce à leur forme et leur composition.

La fonctionnalité écologique des haies, c’est-à-dire leur capacité à accueillir des espèces, comme par exemple des espèces d’oiseaux, est appréciée comme suit :

- Mauvaise fonctionnalité : haies trois faces, haies dégradées (quelques arbustes bas avec des ronciers et de nombreux trous) et haies ornementales ;
- Moyenne fonctionnalité : haies basses faiblement arborées et alignements d’arbres ;
- Bonne fonctionnalité : haies arbustives libres, haies arborées complètes et haies doubles.

### III.4 Inventaires ornithologiques

Les inventaires ornithologiques ont été réalisés à la vue et à l’écoute des chants par plusieurs méthodes :

- Utilisation du protocole EPOC : Evolution des Populations d’Oiseaux Communs (points d’écoutes de 5 minutes) couvrant les différents milieux présents (boisements, bourg, champs cultivés, haies, prairies...) ;
- Des prospections nocturnes pour les rapaces, sous forme de points d’écoute et si besoin à l’aide de la méthode de la repasse (chant de l’oiseau pour le stimuler) ;
- Des prospections aléatoires lors des passages sur la commune ;
- La collecte de différentes enquêtes nationales, coordonnées par Nature 18 dans le département : Oiseaux des jardins, Wetlands (oiseaux d’eau)...

### III.5 Inventaires des odonates

Les odonates (ordre d’insectes regroupant les libellules et demoiselles) sont des espèces inféodées uniquement aux milieux humides qui leur sont indispensables pour le développement de leurs larves. Les adultes émergent alors au niveau de ces points d’eau mais, ayant d’excellentes capacités de vol, on peut tout de même les retrouver à des centaines de mètres, voire des kilomètres de leur point d’émergence.

Les prospections ont porté autour des cours d’eau, sur les étangs, notamment l’étang communal ainsi que les mares de la commune.

Les recherches ont lieu du mois de mai au mois de septembre et de préférence les journées ensoleillées, propices à l’activité des odonates. Durant cette période ont aussi été récoltées les exuvies, dernière enveloppe externe que la larve laisse sur son support lors de l’émergence en individu adulte. L’analyse de ces exuvies permet d’identifier l’espèce et d’attester sa reproduction dans le point d’eau où a été trouvée l’exuvie.

### III.6 Inventaires des papillons

Les papillons sont des pollinisateurs fréquentant des milieux très diversifiés. Certaines espèces sont très spécifiques et fréquenteront des milieux particuliers : zones humides, prairies, pelouses sèches...

L’inventaire des papillons n’a pas nécessité l’emploi d’un protocole spécifique. Les espèces de papillons contactées lors des inventaires des autres taxons ont été notées et ajoutées à la base de données.

Ces prospections ont été concentrées sur les journées ce qui ne permet pas d’avoir une connaissance forte sur les papillons dits « de nuit » qui peuvent également représenter des centaines d’espèces.

### III.7 Inventaires des amphibiens

Les amphibiens font partie des espèces les plus menacées à l’échelle mondiale et européenne et c’est également le cas en France, principalement en raison de la dégradation rapide et de la fragmentation de leurs habitats terrestres et aquatiques. Le statut des espèces étudiées pour la Liste Rouge régionale est soit stable, soit en déclin. Aucune ne se porte « mieux » et aucune espèce n’a vu son statut initial rétrogradé. C’est pourquoi l’ensemble des amphibiens, à l’exception des grenouilles vertes, est protégé à l’échelle nationale. Leur présence est également un indicateur de la qualité des écosystèmes aquatiques.

L’inventaire de ces espèces nécessite de cibler les milieux aquatiques (mares, étangs, fossés, etc.) propices à leur reproduction, grâce aux cartes topographiques et aux photographies aériennes. Ces sites sont ensuite prospectés en février-mars et en mai-juin, périodes les plus favorables à l’observation des différents amphibiens.

A chaque session d’inventaires, plusieurs méthodes sont utilisées :

- Les sites sont visités à la nuit tombée pour écouter les grenouilles et crapauds, chaque espèce possédant un chant spécifique ;
- Des prospections à la vue (lampes) complètent les sessions nocturnes, permettant notamment d’observer les individus en déplacement (salamandres par exemple) ;
- Des nasses peuvent être disposées dans l’eau pour capturer les tritons, qui sont relâchés, une fois déterminés.

Les inventaires des amphibiens ont débuté en février 2021 et se sont terminés en juin 2021. Des observations ponctuelles durant les deux années de l’IBC sont venues compléter ces prospections ciblées.

### III.8 Inventaires des reptiles

Les reptiles sont, comme les amphibiens, protégés à l’échelle nationale. Ces espèces sont en régression pour les mêmes raisons, mais également du fait de leur mauvaise réputation. Ils vivent dans des milieux composés d’une mosaïque d’habitats naturels, qui leur offrent à la fois des zones de refuge, de nourrissage et de reproduction.

La recherche des reptiles est menée durant les matinées ensoleillées du printemps à l’automne (septembre). Afin de faciliter les inventaires et le repérage des espèces, des plaques noires (morceaux carrés de caoutchouc noir) peuvent être disposées dans les milieux naturels favorables. Ces plaques sont utiles aux reptiles pour se réchauffer lorsque l’air sous la plaque est plus chaud que l’air ambiant. Des contrôles réguliers de plaques permettent donc de découvrir des serpents ou des lézards difficiles à observer naturellement car très discrets et farouches.



### III.9 Inventaires des mammifères

Les mammifères sont des animaux très discrets et farouches, ils ont également pour la plupart une activité nocturne ce qui rend leur observation délicate. En revanche, ils laissent sur leur passage des empreintes au sol ainsi que des déjections et autres traces d’activité. L’étude de ces marques permet d’identifier l’espèce et de trahir sa présence. Des observations inopinées, de jour, ont été collectées.

En ce qui concerne les chauves-souris, un échange avec le Muséum d’Histoire Naturelle de Bourges, spécialiste dans le département, a été réalisé.

### III.10 Autres inventaires

Toutes les autres espèces contactées pouvant être identifiées par l’observateur ont également été ajoutées à la base de données mais aucune prospection spécifique n’a été réalisée (coléoptères, frelons, mantes...).

## IV. Contexte environnemental de la commune

La commune de Saint-Martin-d’Auxigny est située au sud du Pays-Fort, région naturelle qui tire son nom de ses terres fortes, c’est-à-dire difficile à labourer. Le sud du Pays-Fort est cependant plus productif.

La commune de Saint-Martin-d’Auxigny est un territoire où se mêlent cultures, prairies ainsi que de nombreuses plantations de vergers. En effet, on y rencontre un relief accentué où les pentes sont consacrées à la culture céréalière ou à la plantation de vergers. Aussi, la commune présente de nombreux boisements dont le massif forestier d’Allogny à l’ouest.

Ce territoire est également caractérisé par la traversée de trois ruisseaux différents : ruisseau de Poisson, l’Auxigny et la Mouline, tous affluents de l’Yèvre, et par la présence de nombreux étangs.

Cette occupation du sol est notamment due à la géologie ainsi qu’à la pédologie du Pays-Fort, région essentiellement caractérisée par des formations issues des argiles à silex. Mais l’on retrouve tout de même sur Saint-Martin-d’Auxigny des secteurs calcaires marneux, notamment à l’est de la commune.

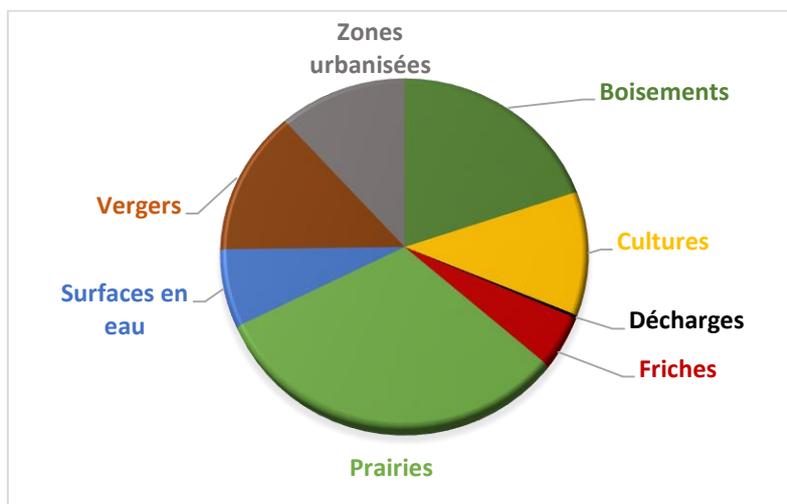
Les zones urbanisées sont assez étendues sur la commune avec trois ensembles urbains, excepté à l’ouest où est présent le massif forestier ainsi que les nombreuses prairies et étangs.

La commune comprend plusieurs espaces naturels d’intérêt patrimonial et de protection.

En effet, celle-ci présente un périmètre classé en site Natura 2000 comprenant les massifs forestiers et rivières du Pays Fort. Le relief de ces milieux ainsi que la pluviométrie se distingue nettement avec les deux régions limitrophes que sont la Sologne et la Champagne berrichonne, induisant des conditions particulières qui favorisent une mosaïque de milieux et d’habitats d’intérêt.

La commune comprend également deux autres périmètres d’intérêt patrimonial : la forêt domaniale d’Allogny classée en Zone naturelle d’intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II ainsi que la prairie des Millecs classée en ZNIEFF de type I. La forêt domaniale d’Allogny est un boisement principalement acidiphile composé de chênaies-hêtraies ainsi que d’aulnaies-frênaies bordant les sources et cours d’eau. Cet habitat présente notamment un intérêt particulièrement fort.

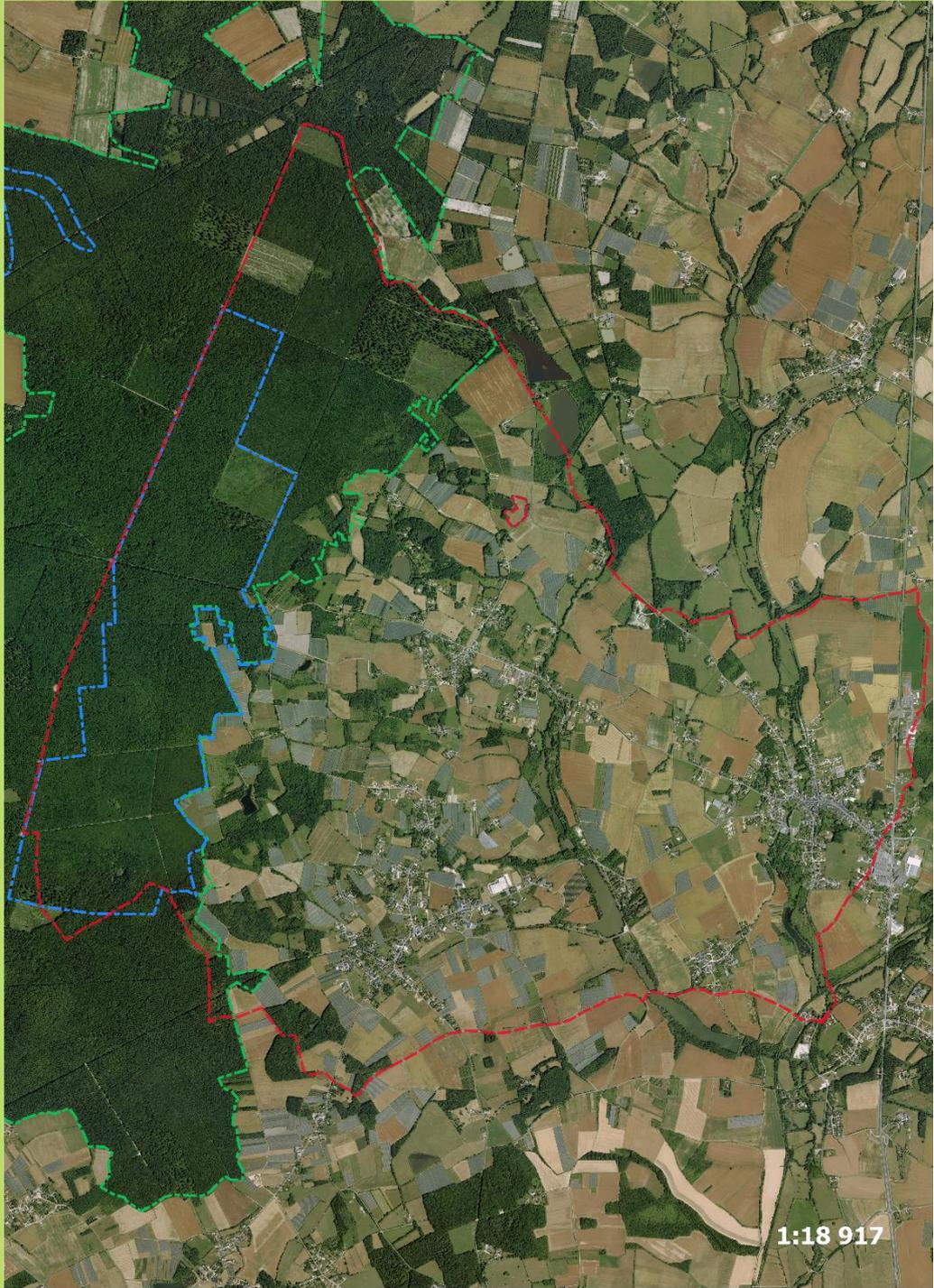
La prairie des Millecs est caractéristique des végétations prairiales liées aux milieux pauvres en éléments nutritifs où l’on rencontre notamment deux espèces protégées en région Centre Val-de-Loire.





## Localisation des zones naturelles d'intérêt et des zones protégées

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
2020 - 2022



1:18 917



### Légende

-  Limite communale
-  ZNIEFF de type I : Prairie des Milets
-  ZNIEFF de type II : Forêt domaniale d'Allogny
-  Sites Natura 2000 : Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort

Auteur: Nature 18  
Sources: Nature 18, IGN Ortho, CBNBP  
Août 2021

**Carte 2 - Localisation des zones naturelles d'intérêt et des zones protégées**

## V. Résultats de l’Inventaire de Biodiversité Communale

Les résultats de l’inventaire de biodiversité communale de Saint-Martin-d’Auxigny correspondent ici aux données recueillies lors des inventaires liés à l’IBC sur la période de 2020 à 2022. Ils correspondent également à une recherche bibliographique des autres données recueillies et enregistrées sur les bases de données Faune Cher concernant la faune ainsi que sur la base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien concernant la flore.

Pour chaque groupe taxonomique, un tableau indiquera le statut pour chaque espèce sur la liste rouge régionale. La liste rouge régionale des espèces mesure le degré de menaces. Ce degré déterminé pour chaque espèce repose sur la combinaison de trois éléments fondamentaux : des données fiables et quantifiées, une grille de critères objectifs et l’expertise collégiale des naturalistes des six départements de la région Centre Val-de-Loire.

Le respect de cette méthodologie de l’UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) garantit la cohérence des résultats entre les différentes listes rouges régionales, d’une part, et entre les différentes listes rouges régionales et la liste rouge nationale, d’autre part. Les espèces en région ont donc été soumises à l’évaluation et classées de la manière suivante dans les différentes catégories :

### Catégories de l’UICN (d’après les Guides UICN 2001 & 2003)

Les acronymes standards correspondent à la dénomination des catégories en anglais et sont utilisés tels quels dans toutes les langues :

RE = Regionally extinct  
 CR = Critically endangered  
 EN = Endangered, VU = Vulnerable  
 NT = Near threatened  
 LC = Least concern  
 DD = Data deficient  
 NA = Not applicable  
 NE = Not evaluated

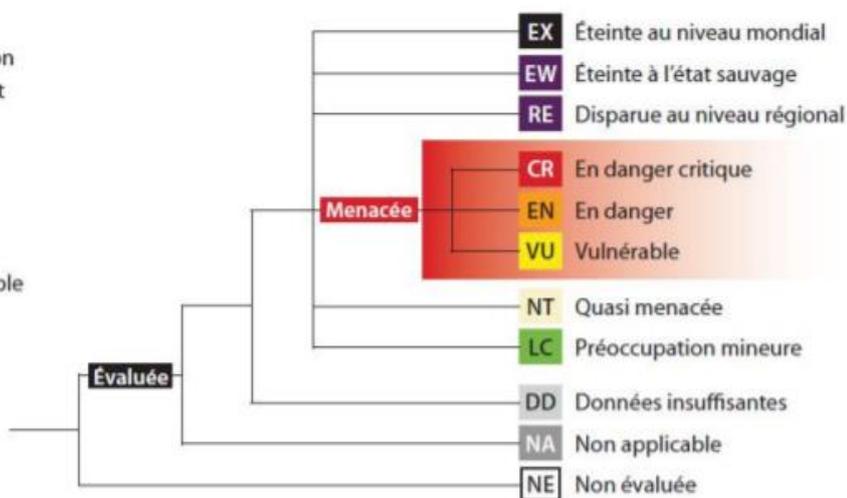


Figure X - Catégories de l’UICN pour les listes rouges régionales

### V.1 Avifaune

Les inventaires sur la commune de Saint-Martin-d’Auxigny ont permis de mettre en avant la présence de **129** espèces d’oiseaux dont des espèces très communes et des espèces plus rares.

**19** espèces figurent à l’Annexe I de la directive « Oiseaux », c’est-à-dire que leurs habitats de reproduction doivent faire l’objet de mesures de protection spéciale ; ce sont des espèces relativement rares et fragiles.

37 autres sont des espèces « d'intérêt écologique ». C'est-à-dire que ce sont des espèces exigeantes, qui ont un régime alimentaire varié (petits passereaux, micromammifères, divers insectes, graines, baies, etc.) ou qui se reproduisent dans des cavités, et dont la présence indique des milieux encore relativement sauvages et préservés.

Tableau 1 – Liste des espèces d'oiseaux nicheurs inventoriés à Saint-Martin-d'Auxigny

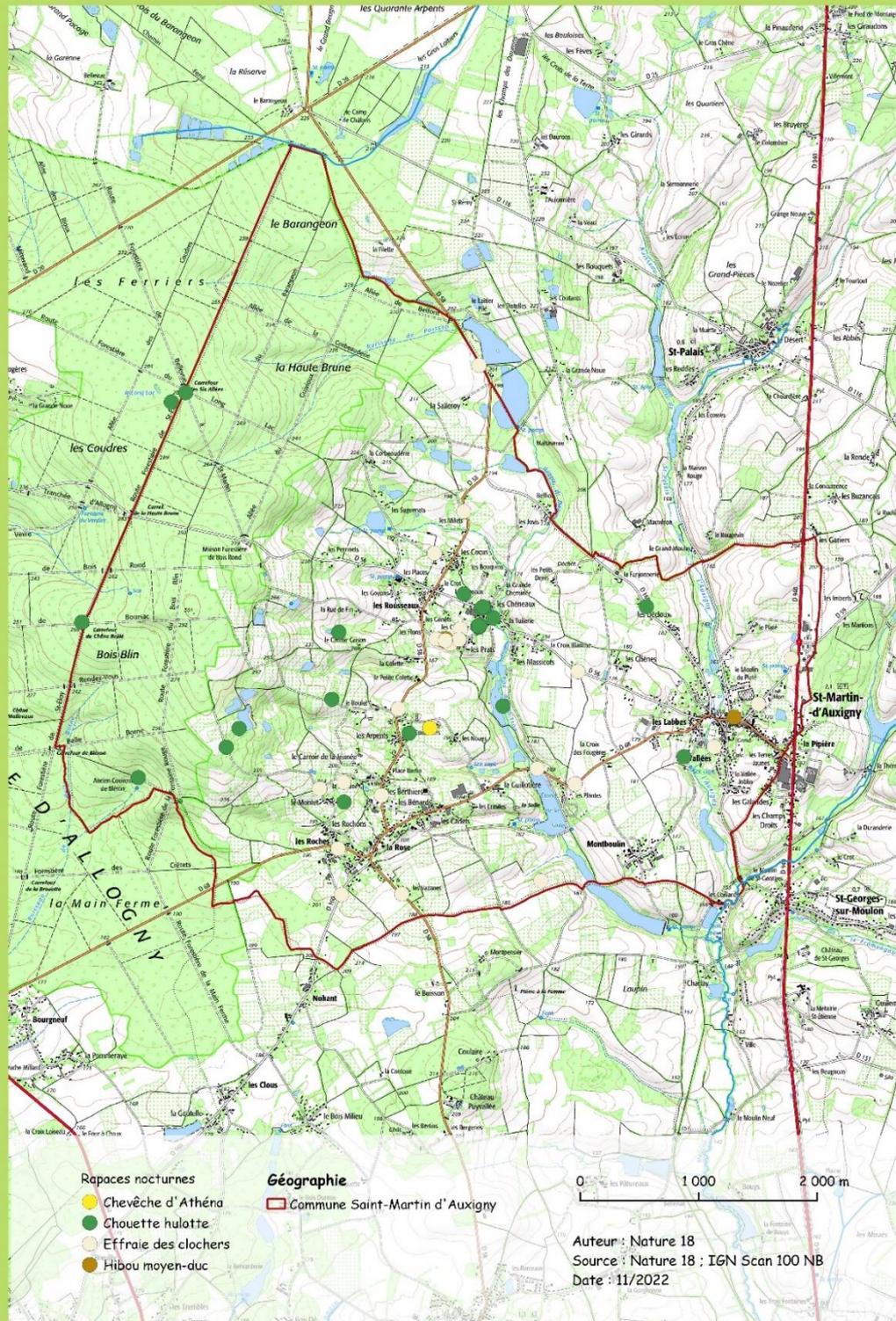
Nom français	Nom scientifique	Dernière observation	Directive Oiseaux	Déterminante ZNIEFF	Liste Rouge Régionale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2022			LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2022			NT
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2021			LC
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2018			NT
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2015	X	X	EN
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	2017		X	RE
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	2020		X	NT
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	2021			CR
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2022			LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2022			LC
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	2013	X		-
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	2022	X	X	VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2015	X		LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	2022		X	NT
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2022		X	VU
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2022		X	VU
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2021			NT
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	2022			NT
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	2022			LC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2017	X	X	VU
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2021	X	X	EN
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2021	X	X	NT
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2022			LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2022			LC
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	2017		X	EN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2022			LC
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	2022			-
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	2022		X	EN
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	2017		X	NT
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	2020			LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2022			LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2020	X	X	EN
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	2018	X	X	EN
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	2022			LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2022			LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	2022			LC
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	2022			LC
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2022			NT

Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	2014	X	X	LC
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	2022			LC
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2022			LC
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	2022			NE
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2022			LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2022		X	NT
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2022			LC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2022			LC
Fauvette grissette	<i>Sylvia communis</i>	2022			LC
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	2022			LC
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	2018		X	NT
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	2016		X	VU
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	2022			LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2022			LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2021			LC
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	2022		X	EN
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	2017			VU
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	2022			NT
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	2021	X	X	-
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	2019			LC
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	2022			LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2022			LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	2022			LC
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	2022			Na
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	2021			-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2022			LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	2022			LC
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	2022	X	X	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	2022			LC
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	2022		X	LC
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	2022			LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2022			LC
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	2021		X	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2022			LC
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	2022		X	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	2022			LC
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2022			NT
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	2022			LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	2022			LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2021			LC
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2022	X	X	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2022			LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2022			LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2022			LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2022			LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	2021			LC

Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	2022			NT
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	2022			LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2022	X	X	VU
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2021	X		CR
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2022			LC
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	2022		X	EN
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	2017			-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	2014			NT
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	2021	X	X	EN
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	2022			LC
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2022		X	NT
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	2022	X		LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2022	X		LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2022			LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2022			LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2020	X		LC
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	2021			NE
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	2022		X	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2022			LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2022			LC
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	2022			-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	2022			LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2021		X	VU
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	2014			-
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2020		X	LC
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2019		X	NT
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2022		X	VU
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2022			LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	2022			LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2022			LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2022			LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2022			LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2021			LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	2022			LC
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2019			LC
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2016		X	EN
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2022			LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2022			LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2022			LC
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	2022			-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2022			LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2022			LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2022			LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2021		X	VU
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2022			LC

Localisation des rapaces nocturnes contactés sur la commune

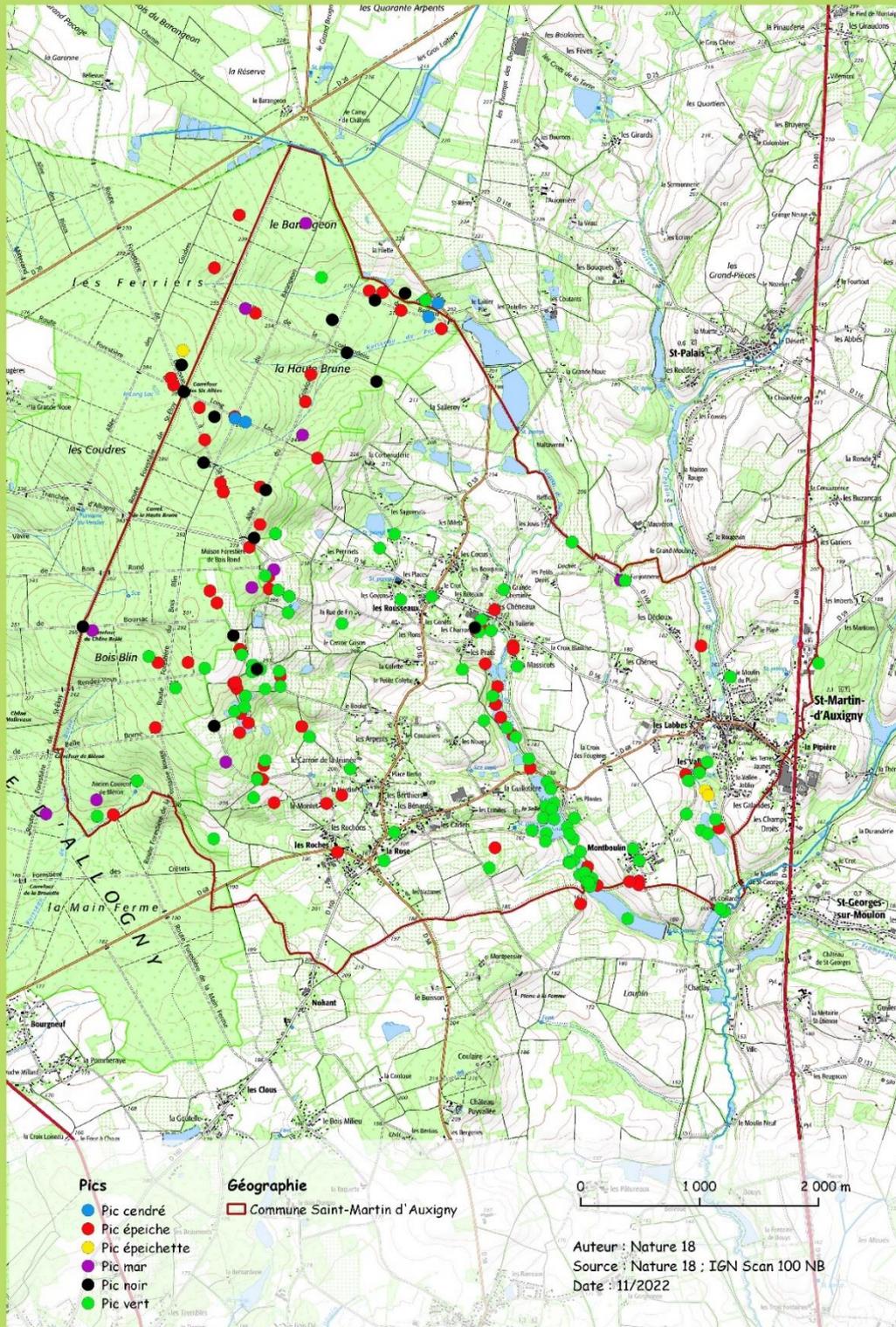
Inventaire de la Biodiversité Communale  
Commune de Saint-Martin d'Auxigny  
2020 - 2022



Carte 3 - Localisation des rapaces nocturnes

Localisation des pics contactés sur la commune

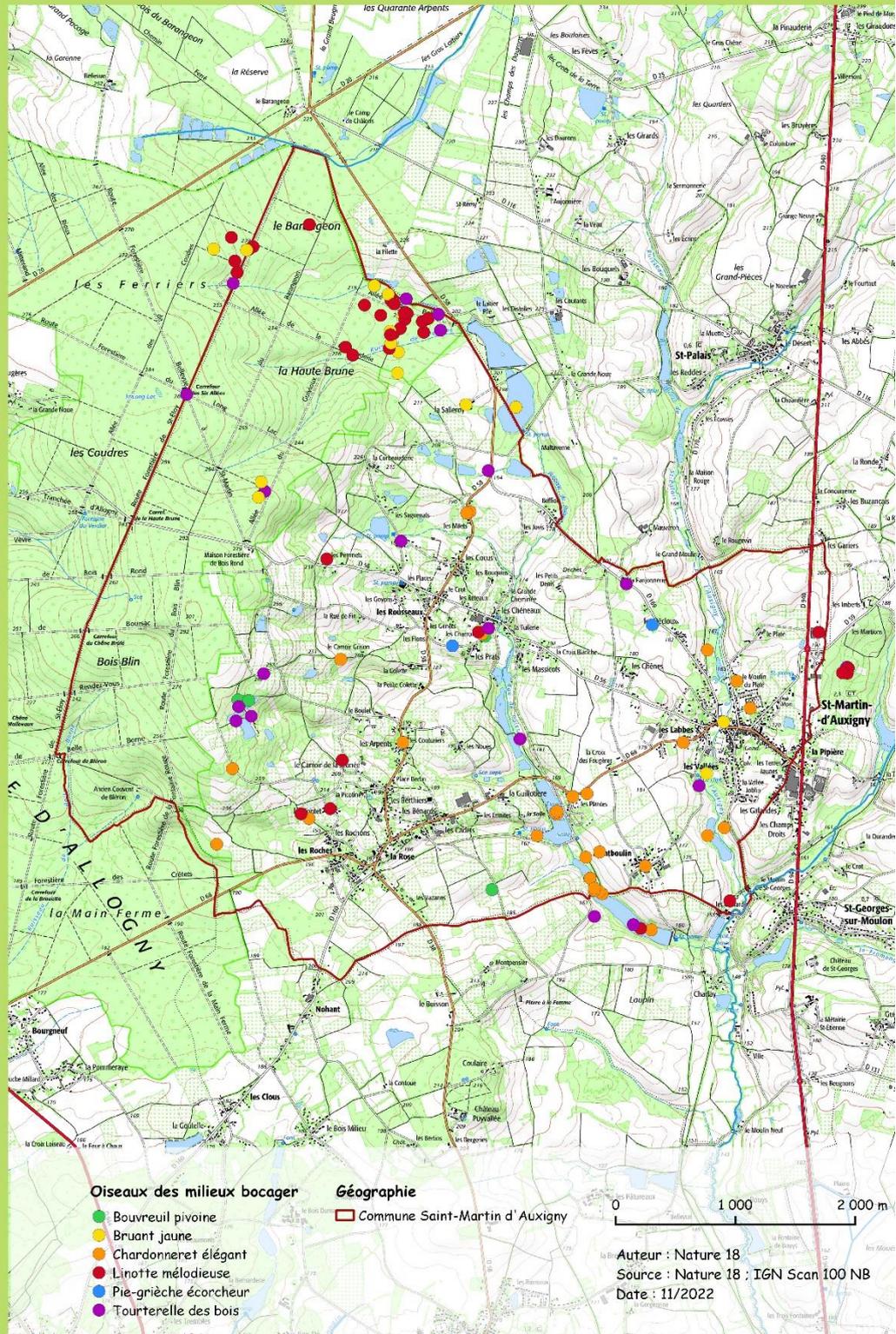
Inventaire de la Biodiversité Communale  
Commune de Saint-Martin d' Auxigny  
2020 - 2022



Carte 4 - Localisation des pics

Localisation des espèces d’oiseaux patrimoniaux liées au bocage contactées sur la commune

Inventaire de la Biodiversité Communale  
Commune de Saint-Martin d’Auxigny  
2020 - 2022



Carte 5 - Localisation d’espèces liées aux vergers, friches.

## V.2 Amphibiens

Les inventaires faunistiques ont permis de mettre en avant la présence de **9** espèces d’amphibiens sur la commune. Malheureusement, aucune population de Sonneur à ventre jaune n’a été retrouvée, les derniers individus ont été observés en 2011 dans l’allée de la Corbeauderie au nord de la forêt domaniale d’Allogny. Le Triton marbré est connu sur le site du Long Lac au sein du massif domanial.

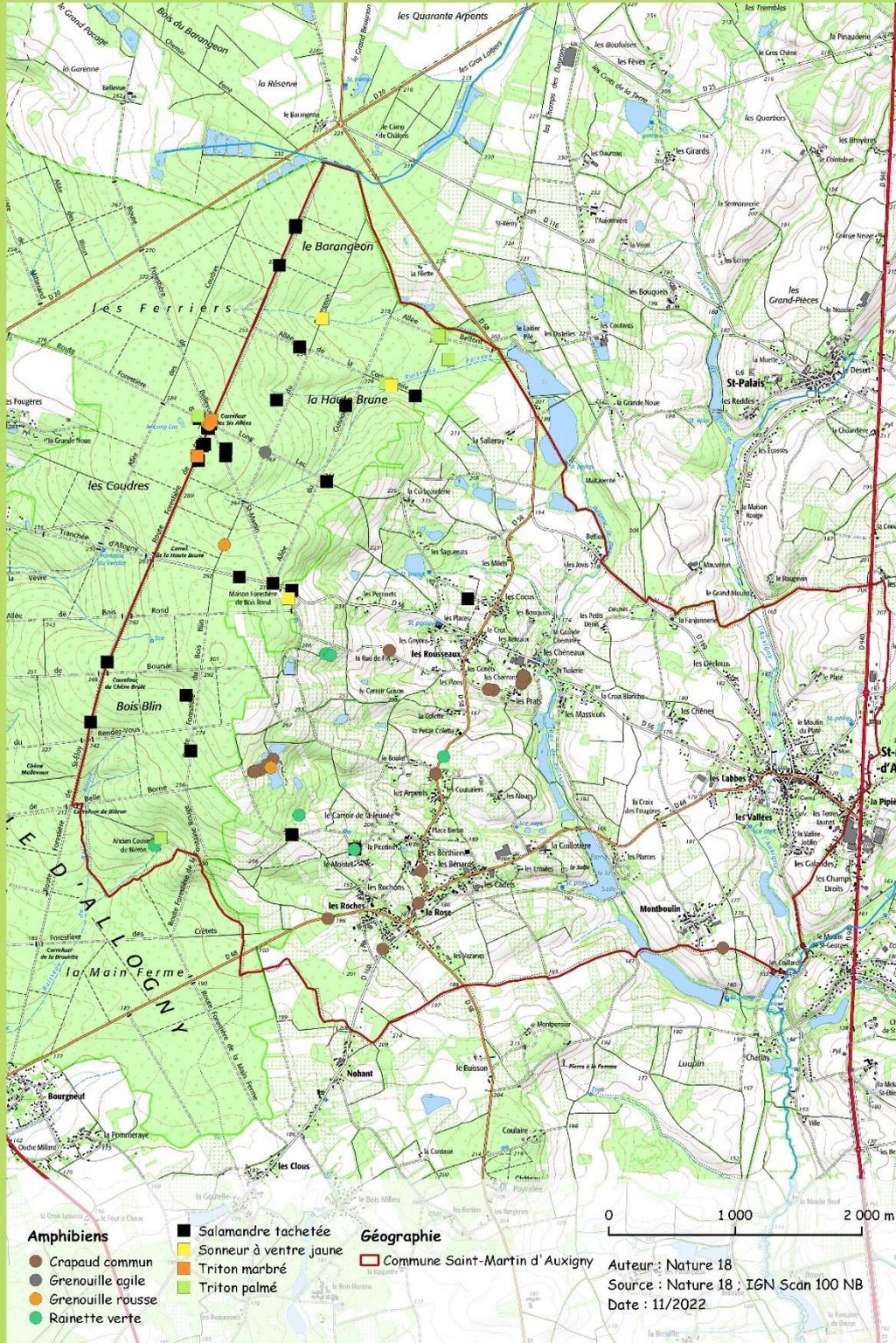
*Tableau 2 - Liste des espèces d’amphibiens inventoriées à Saint-Martin-d’Auxigny*

Nom français	Nom scientifique	Dernière observation	Directive Habitats	Déterminante ZNIEFF	Liste Rouge Régionale
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	2021			LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	2021			LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	2021		X	NT
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	2022			LC
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	2018			LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2022			LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	2011	X	X	VU
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	2022		X	VU
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	2021			LC



## Localisation des amphibiens contactés sur la commune

Inventaire de la Biodiversité Communale  
Commune de Saint-Martin d’Auxigny  
2020 - 2022



Carte 6 - Localisation des amphibiens

### V.3 Reptiles

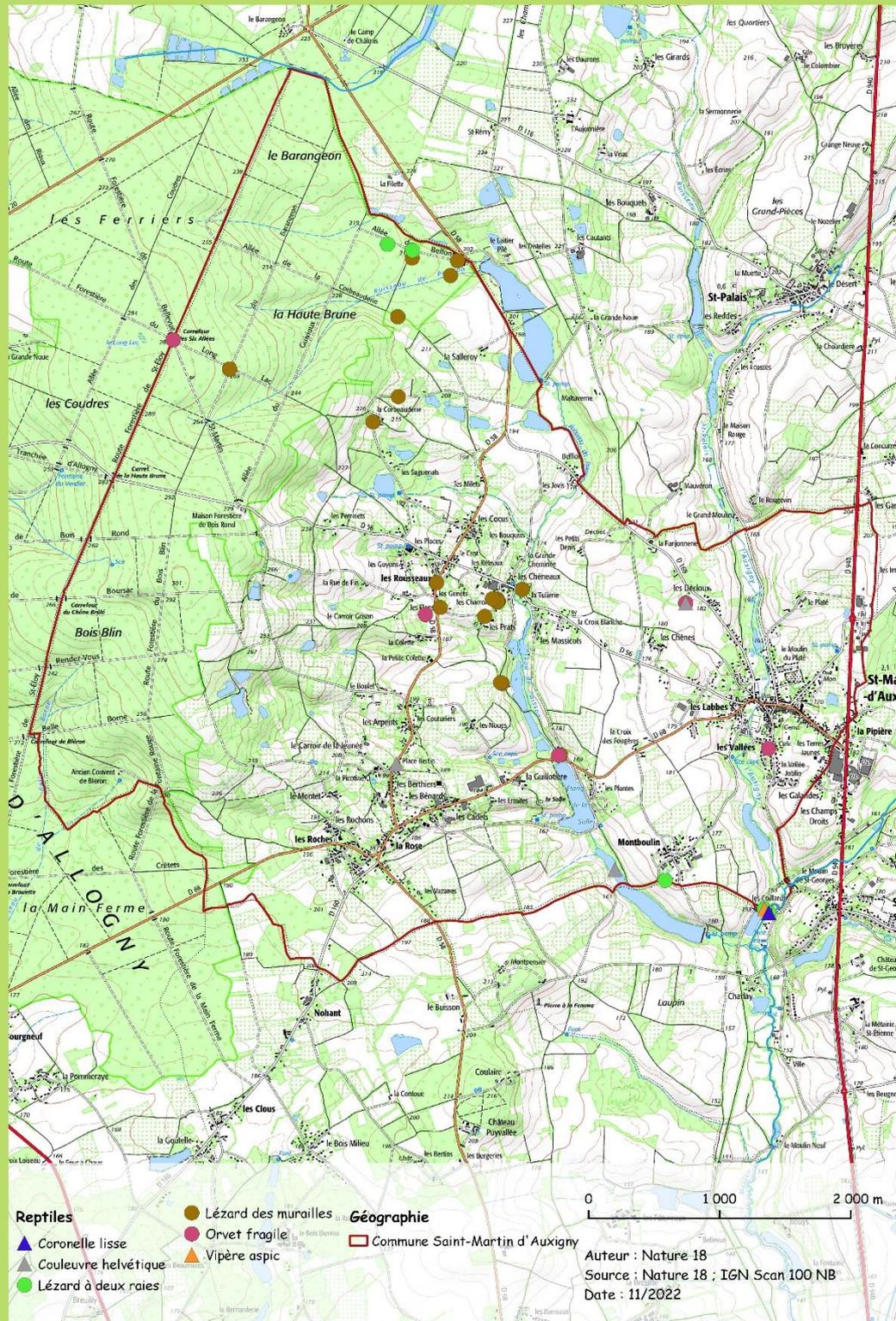
Au total, 6 espèces sont connues sur la commune de Saint-Martin-d’Auxigny (**Tableau 3**). La détection de ces espèces est compliquée. Leur présence est discrète et il serait fort probable que les espèces non observées pendant l’IBC soient toujours présentes (Coronelle lisse, Orvet fragile, Vipère aspic).

**Tableau 3 - Liste des espèces de reptiles inventoriées à Saint-Martin-d’Auxigny**

Nom français	Nom scientifique	Dernière observation	Directive Habitats	Déterminante ZNIEFF	Liste Rouge Régionale
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	2012			NT
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	2020			LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2021			LC
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	2021			LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	2021			LC
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	2018			LC

## Localisation des reptiles contactés sur la commune

Inventaire de la Biodiversité Communale  
Commune de Saint-Martin d’Auxigny  
2020 - 2022



Carte 7 - Localisation des reptiles

#### V.4 Mammifères hors chiroptères

Les inventaires et la bibliographie ont permis de mettre en évidence la présence de **21** espèces de mammifères sur la commune de Saint-Martin-d’Auxigny. Il n’y a pas eu particulièrement de prospections ciblées sur ces espèces. Au fil des inventaires des autres taxons, plusieurs observations directes ou indirectes (traces, empreintes, etc.) ont été réalisées ce qui a permis d’actualiser les données communales.

*Tableau 4 - Liste des espèces de mammifères (hors chiroptères) inventoriées à Saint-Martin-d’Auxigny*

Nom espèce	Nom scientifique	Dernière observation	Directive Habitats	Déterminante ZNIEFF	Liste Rouge Régionale
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	2022			LC
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	1997			VU
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	2022			LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2022			LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	2016			LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2022			LC
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2022			LC
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	2021			LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2020			LC
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1997	X	X	EN
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	2021			LC
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	2012			LC
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	2007			DD
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2017			LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	2022			Na
Rat des moissons	<i>Mycromys minutus</i>	2003			DD
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	2021			LC
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	2015			LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	2022			LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	2020			LC
Taube d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	2022			LC

## V.5 Odonates

La commune présente **37** espèces d’odonates (demoiselles et libellules) dont l’Epithèque à deux tâches et l’Anax napolitain, espèces inscrites à la liste rouge régionale des odonates en tant qu’espèces quasi menacées.

*Tableau 5 - Liste des espèces des odonates (demoiselles et libellules) inventoriées à Saint-Martin-d’Auxigny*

Nom espèce	Nom latin	Dernière observation	Directive Habitats	ZNIEFF	Liste Rouge Régionale
Aeschna affine	<i>Aeshna affinis</i>	2014			LC
Aeschna bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	2022			LC
Aeschna mixte	<i>Aeshna mixta</i>	2021			LC
Aeschna-velue printanière	<i>Brachytron pratense</i>	2015			LC
Agrion jovencelle	<i>Coenagrion puella</i>	2021			LC
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	2016			LC
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	2022			LC
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	2016			NT
Brunette hivernale	<i>Sympecma fusca</i>	2021			LC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	2021			LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	2021			LC
Cériagrion délicat	<i>Ceriagriontenellum</i>	2015			LC
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	2015		X	LC
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	2021			LC
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	2022			LC
Epithèque à deux tâches	<i>Epithecica bimaculata</i>	2016		X	NT
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	2020			LC
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	2022			LC
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>	2016			LC
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	2016			LC
Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	2022			LC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	2022			LC
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	2022			LC
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	2016			LC
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	2021			LC
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	2018			LC
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	2022			LC
Onychogomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	2020			LC
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	2022			LC
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	2017		X	LC
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	2016			LC
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	2022			LC
Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>	2022			LC

Portecoupe holarctique	<i>Enallagma cyathigerum</i>	2022			LC
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	2016			LC
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	2022			LC
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	2022			LC

### V.5 Inventaires des papillons

La commune présente 57 espèces de lépidoptères rhopalocères, c’est-à-dire, de papillons dit « de jours ». Huit espèces sont notamment considérées comme espèces déterminantes pour les inventaires de zones naturelles d’intérêt écologique faunistique et floristique.

Tableau 6 - Liste des espèces de lépidoptères rhopalocères inventoriées à Saint-Martin-d’Auxigny

Nom français	Nom latin	Dernière observation	Directive Habitats	Déterminante ZNIEFF	Liste Rouge Régionale
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	2022			LC
Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>	2012		X	LC
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	2022			LC
Azuré commun (Argus bleu)	<i>Polyommatus icarus</i>	2021			LC
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	2022			LC
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	2018			LC
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	2020			LC
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	2022			LC
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	2021			LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	2022			LC
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	2022			LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	2022			LC
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	2021			LC
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	2012			LC
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	2012			LC
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	2022			LC
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	2004		X	LC
Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>	2014		X	LC
Grand Nacré	<i>Speyeria aglaja</i>	2022		X	NT
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	2022			LC
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	2021			LC
Hespérie de l’Alcée	<i>Carcharodus alcea</i>	2015			LC
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	2012		X	NT
Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	2012			LC
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	2015			LC
Hespérie échiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>	2021		X	NT
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	2017			LC
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	2021			LC

Mélitée du mélampyre	<i>Melitea athalia</i>	2020			LC
Mélitée des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	2020		X	EN
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	2021			LC
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	2019		X	VU
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	2005		X	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	2022			LC
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	2022			LC
Paon du Jour	<i>Aglais io</i>	2022			LC
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	2015			LC
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	2020			LC
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	2022			LC
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	2021			NT
Petite violette	<i>Boloria dia</i>	2021			LC
Piérïde de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	2021			LC
Piérïde de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	2021			LC
Piérïde du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	2021			LC
Piérïde du Navet	<i>Pieris napi</i>	2021			LC
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	2021			LC
Procris (Fadet commun)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	2022			LC
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	2022			LC
Souci	<i>Colias croceus</i>	2020			LC
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	2020			LC
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	2022			LC
Tabac d’Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	2022			LC
Thécla du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	2018			NT
Thécla du chêne	<i>Quercusia quercus</i>	2022			LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	2022			LC
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	2021			LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	2022			LC

## V.6 Flore patrimoniale

Les prospections réalisées pour l’IBC, la connaissance déjà acquise par d’autres structures telles que le CBNBP et la transmission de données par différents naturalistes ont permis d’identifier **464** espèces végétales sur la commune de Saint-Martin-d’Auxigny.

Les inventaires de terrain ont permis de recueillir de nombreuses données floristiques, pour la majeure partie d’espèces communes à très communes mais également des espèces patrimoniales. Pour la facilité de lecture de ce rapport seules les espèces patrimoniales (espèces déterminantes ZNIEFF, protégées au niveau régional, inscrite à la liste rouge régionale des espèces menacées) sont listées ici :

Tableau 7 - Liste de la flore patrimoniale inventoriée à Saint-Martin-d’Auxigny

Nom français	Nom latin	Dernière observation	Protection	Déterminante ZNIEFF	Liste Rouge Régionale
Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>	2015		X	LC
Chlore perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i>	2021		X	LC
Gesse de Nissolle	<i>Lathyrus nissolia</i>	2021		X	LC
Grande prêle	<i>Equisetum telmateia</i>	2020		X	LC
Jonc des marécages	<i>Juncus tenageia</i>	2021		X	LC
Laïche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	2015		X	LC
Luzule des bois	<i>Luzula sylvatica</i>	2021		X	NT
Millepertuis androsème	<i>Hypericum androsaemum</i>	2015		X	NT
Narcisse des poètes	<i>Narcissus poeticus</i>	2019	Régionale	X	EN
Œnanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	2015	Régionale	X	LC
Œnanthe à feuilles de Silaüs	<i>Oenanthe silaifolia</i>	2018		X	LC
Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>	2021	Régionale	X	LC
Orchis de fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	2021		X	LC
Orchis de mai	<i>Dactylorhiza majalis</i>	2021	Régionale	X	LC
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	2015	Régionale	X	LC
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	2015	Régionale	X	LC
Oxalis petite oseille	<i>Oxalis acetosella</i>	2015		X	LC
Parisette à quatre feuilles	<i>Paris quadrifolia</i>	2016	Régionale	X	LC
Peigne de Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>	2015		X	LC
Polygale du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>	2021		X	LC
Polystic à soies	<i>Polystichum setiferum</i>	2015	Régionale	X	LC
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i>	2015	Régionale	X	LC
Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>	2021		X	LC
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>	2015		X	LC
Stellaire des sources	<i>Stellaria alsine</i>	2015		X	LC
Scolopendre officinale	<i>Asplenium scolopendrium</i>	2015		X	LC

Les connaissances révèlent la présence sur la commune de **26** espèces avec un statut particulier :

- ✓ 26 espèces déterminantes ZNIEFF ;
- ✓ 9 espèces protégées au niveau régional ;
- ✓ 1 espèce est menacée sur liste rouge régionale et deux autres sont quasi-menacées.

La majorité des espèces patrimoniales inventoriées sur la commune sont inféodées aux milieux humides. En effet, la commune est traversée par trois ruisseaux différents (la Mouline, de Poisson et l’Auxigny, affluents de l’Yèvre) et présente de nombreux étangs. Les différentes espèces patrimoniales rencontrées au sein de prairies ou de boisements humides tels que la forêt domaniale d’Allogny qui lui a valu un classement en ZNIEFF de type II et en site Natura 2000. Des espèces patrimoniales inféodées aux milieux calcaires sont également rencontrées sur le site des trois étangs à l’ouest du lieu-dit le Boulet.

### V.7 Flore exotique envahissante

La commune de Saint-Martin-d’Auxigny est concernée par la présence d’espèces exotiques envahissantes. En effet, ces espèces ne sont pas indigènes de France. Elles ont été introduites par l’Homme, de manière volontaire ou non et menacent les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes.

6 espèces de plantes exotiques envahissantes sont comptabilisées sur le territoire de la commune. Celles-ci sont toutes naturalisées, c’est-à-dire qu’elles sont capables de se répandre naturellement et durablement sans nouvelle intervention de l’Homme.

**Tableau 8 - Liste des espèces végétales exotiques envahissantes inventoriées à Saint-Martin-d’Auxigny**

Nom français	Nom latin	Dernière observation	Statut régional d’invasion	Milieus concernés
Bambou commun	<i>Bambousa vulgaris</i>	2022	-	Milieus riverains et ripisylves
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	2022	Invasive avérée : prolifère en milieux non ou peu perturbés	Milieus frais assez riches en azote
Elodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>	2021		Eaux stagnantes à courantes
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	2022		Milieus perturbés ouverts, alluviaux, forestiers
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	2012	Invasive potentielle : prolifère en milieux fortement perturbés	Milieus forestiers et lisières
Grand lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>	2009	Invasive émergente	Eaux stagnantes sur fond vaseux ou sableux

Certaines espèces sont présentes uniquement de manière ponctuelle au sein de la commune comme par exemple le Laurier-cerise, le Robinier faux-acacia, le Bambou commun.

D’autres espèces comme la Renouée du Japon et l’Elodée du Canada sont répandues de manière plus importante et peuvent impacter les communautés végétales naturellement présentes.

L’Elodée du Canada a été observée au niveau d’un étang au sud-ouest de la commune et n’est connue que sur celui-ci. Néanmoins, la commune de Saint-Martin-d’Auxigny est nettement impactée par plusieurs lieux de propagation importante de la Renouée du Japon.



## Localisation de la flore patrimoniale

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
2020 - 2022

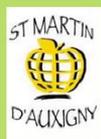


### Légende

▭ Limites communales

#### Especies patrimoniales

- |                          |                                   |
|--------------------------|-----------------------------------|
| ● Ail des ours           | ● Oenanthe à feuilles de peucedan |
| ● Blechnum en épi        | ● Orchis à fleurs lâches          |
| ● Chlore perfoliée       | ● Orchis de fuchs                 |
| ● Gesse de Nissolle      | ● Orchis de mai                   |
| ● Grande prêlé           | ● Orchis pyramidal                |
| ● Jonc des marécages     | ● Osmonde royale                  |
| ● Laïche à épis pendants | ● Parisette à quatre feuilles     |
| ● Luzule des bois        | ● Peigne de Vénus                 |
| ● Millepertuis androsème | ● Polygale du calcaire            |
| ● Narcisse des poètes    | ● Polystic à soies                |
|                          | ● Primevère élevée                |
|                          | ● Scolopendre officinale          |



Carte 3 - Localisation de la flore patrimoniale de Saint-Martin-d'Auxigny



## Localisation des plantes exotiques envahissantes

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
2020 - 2022



1:18 917



### Légende

- - - Limite communale
- Elodée du Canada
- Renouée du Japon
- Grand lagarosiphon
- Robinier faux-acacia
- Bambou
- Laurier-cerise

Auteur: Nature 18  
Sources: Nature 18, IGN Ortho, CENBP  
Août 2021

Carte 4 - Localisation de la flore exotique envahissante sur la commune de Saint-Martin-d'Auxigny

## VI. Trame verte et bleue de la commune de Saint-Martin-d’Auxigny

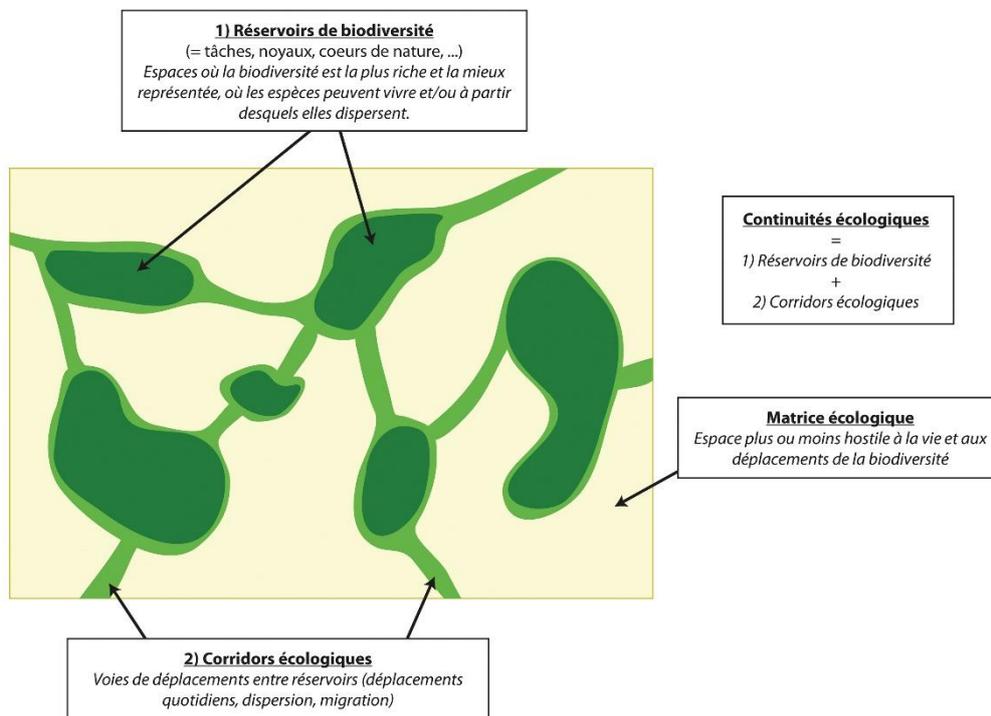
La Trame verte et bleue est un outil permettant d’allier préservation de la biodiversité et aménagement du territoire grâce à l’étude des continuités écologiques.

Plus précisément, la trame verte et bleue correspond à un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques formé de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques assurant les connexions entre ces réservoirs.

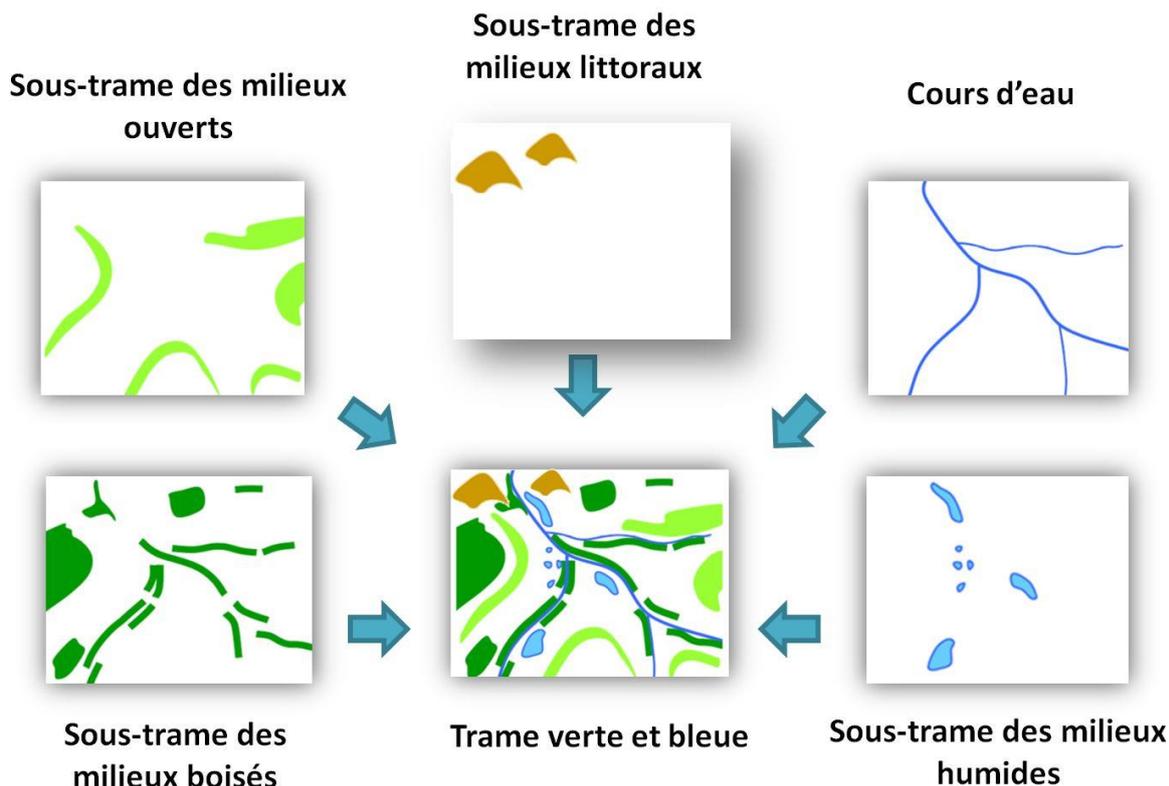
Les corridors écologiques offrent notamment aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements (routiniers, de dispersion ou de migration) et à la réalisation de leur cycle de vie. Ceux-ci peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les cours d’eau occupent quant à eux une place particulière puisqu’ils correspondent à la fois à des corridors et à des réservoirs de biodiversité.

Les objectifs principaux de la trame verte et bleue sont donc de préserver les corridors écologiques fonctionnels et de restaurer les corridors écologiques dont la fonctionnalité est limitée afin d’éviter et de réduire la fragmentation des habitats.

Le réseau de la trame verte et bleue peut être décomposé d’ensemble de sous-réseaux, c’est-à-dire, de réservoirs et de corridors écologiques associés à différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés sous-trames et se déclinent comme telles à l’échelle nationale :



*Schéma théorique expliquant les corridors et les réservoirs de biodiversité formant les continuités écologiques. Source : UMS PatriNat*



Les 5 sous-trames nationales. Source : UMS PatriNat

La Trame verte et bleue a été élaborée à différents niveaux du territoire. D’abord nationale, elle a été déclinée à l’échelle régionale dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), puis à une échelle plus locale, dans les Pays. Dans le cadre de l’IBC, la trame verte et bleue a ainsi été déclinée à l’échelle de la commune de Saint-Martin-d’Auxigny et permet la prise en compte de la biodiversité dans l’aménagement du territoire à une échelle d’autant plus locale et de manière plus opérationnelle.

La trame verte et bleue de la commune de Saint-Martin-d’Auxigny a été réalisée à partir des éléments de la trame verte et bleue du SRCE du Centre – Bassin de vie de Bourges ainsi que des éléments de trame verte et bleue du Pays de Bourges, aujourd’hui PETR Centre-Cher, et affinée grâce aux observations de terrain réalisées durant cet IBC.

Le tableau ci-dessous présente les correspondances entre les sous-trames de la TVB du Pays et les sous-trames de la TVB communale :

Sous-trame de la TVB du Pays de Bourges	Sous-trame de la TVB de Saint-Martin d’Auxigny	Commentaires
<b>Sous-trame boisée</b>	<b>Sous-trame des milieux boisés</b> : bois, bosquets, réseau de haies bocagères, arbres remarquables	La commune est concernée par cette sous-trame, étant située au sein du Pays-Fort, région peu cultivée. On rencontre de nombreux boisements ainsi qu’un bocage assez présent, notamment à l’ouest de la commune.
<b>Sous-trame bocagère</b> : (densité de milieux prairiaux et densité de haies)		
<b>Sous-trame herbacée</b>	<b>Sous-trame des milieux herbacés</b> : prairies	

		La commune est concernée par le réseau de prairies qui représente 30% de la surface totale. Cette sous-trame est également représentée par le réseau de bords de routes et de chemins.
<b>Sous-trame bleue</b>	<b>Sous-trame des milieux humides</b> : mares, cours d’eau, plans d’eau et zones humides	Cette sous-trame très représentée sur la commune, notamment avec un réseau de mares, d’étangs ainsi que la traversée de trois ruisseaux.
	<b>Sous-trame des milieux cultivés</b>	Cette sous-trame est bien représentée sur la commune, notamment avec la présence de cultures mais également avec les nombreuses plantations de vergers.
<b>Sous-trame noire</b>	<b>Sous-trame noire</b>	Les zones urbanisées sont assez développées au sein de la commune avec trois ensembles urbains. La commune est donc concernée par la mise en place d’une sous-trame noire.

Chaque sous-trame est présentée par une cartographie des continuités écologiques formées des réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors écologiques qui constituent, ensemble, la trame verte et bleue de la commune de Saint-Martin-d’Auxigny.

### VI.1 Sous-trame des milieux boisés

La sous-trame boisée de la commune comprend plusieurs réservoirs de biodiversité institutionnels dont la partie du massif forestier d’Allogny présent sur la commune. En effet, ce massif présente une classification en site Natura 2000 mais également en ZNIEFF de type II, représentant un grand ensemble naturel riche qui offre des potentialités écologiques importantes.

Par ailleurs, Saint-Martin-d’Auxigny présente un grand nombre de boisements de feuillus répartis sur la commune mais aussi quelques boisements mixtes et plantations de conifères. On rencontre également plusieurs peupleraies, notamment à l’ouest de la commune et le long du ruisseau de Poisson.

Au-delà des différents boisements présents sur la commune de Saint-Martin-d’Auxigny, la sous-trame boisée est également composée d’un réseau de haies bocagères. Le bocage de ce territoire s’avère assez développé à l’ouest de la commune mais plus restreint à l’est du ruisseau de Poisson et du ruisseau de l’Auxigny. Par ailleurs, les haies présentent généralement une bonne fonctionnalité et sont donc accueillantes en tant qu’habitat mais également en tant que zone d’alimentation pour la faune sauvage.

### VI.2 Sous-trame des milieux herbacés

La sous-trame des milieux herbacés est principalement représentée par un réseau de prairies (permanentes ou temporaires), notamment à l’ouest du ruisseau de Poisson. Des prairies sont

également présentes à l’ouest de la commune bien que l’ouest soit majoritairement représenté par des cultures.

La sous-trame herbacée comprend un réservoir de biodiversité institutionnel : la prairie des Milet, classé en ZNIEFF de type I. Cette prairie correspond à une prairie de fauche où sont présentes des végétations liées aux milieux pauvres en éléments nutritifs. Deux espèces protégées en région Centre Val-de-Loire sont connues sur ce site.

D’autres zones peuvent être considérées comme réservoirs de biodiversité complémentaires comme la zone humide du Pré Bertaus qui présente notamment le Narcisse des poètes, espèce protégée en région Centre Val-de-Loire. Les zones herbacées présentes aux abords des trois étangs à l’ouest du lieu-dit le Boulet sont également considérées comme réservoir de biodiversité local. En effet, ce milieu présente des espèces typiques de milieux calcaires comme la Blackstonie perfoliée, le Polygale du calcaire ou encore l’Orchis de Fuchs.

La sous-trame des milieux herbacés est également représentée par les bords de routes et de chemins qui correspondent à des zones de corridors que ce soit pour la faune ou la flore. Il est cependant nécessaire d’optimiser la fonctionnalité écologique de ces milieux afin de les rendre accueillant pour les espèces.

L’urbanisation dense de Saint-Martin-d’Auxigny correspond à un important point de fragilité pour la dispersion des espèces. En effet, celle-ci est très étalée sur la commune et crée une rupture sur ce territoire.

### VI.3 Sous-trame des milieux humides

La sous-trame des milieux humides est très présente au sein du territoire de Saint-Martin-d’Auxigny. La commune est représentée par la présence de trois ruisseaux différents : le ruisseau de la Mouline, de Poisson et de l’Auxigny. Les ruisseaux présentent notamment des ripisylves, de manière générale, encore conservées. De plus, ils sont identifiés comme réservoirs de biodiversité, accueillant la faune piscicole ainsi que la flore aquatique et amphibie.

D’autres zones humides sont identifiées comme réservoir de biodiversité pour la sous-trame humide. Ils correspondent aux zones humides prioritaires inventoriées dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron.

La sous-trame des milieux humides de la commune est également représentée par un réseau de mares, indispensable pour la préservation de milieux favorables aux amphibiens ainsi que pour permettre leur déplacement au sein du territoire.

Aussi, des obstacles à l’écoulement ont été identifiés dans la trame verte et bleue du Pays de Bourges. Les obstacles à l’écoulement correspondent aux ouvrages liés aux cours d’eau qui sont à l’origine d’une modification de l’écoulement des eaux de surface. Ils sont ainsi des éléments fragmentant des cours d’eau de la commune.

### VI.4 Sous-trame des milieux cultivés

La sous-trame des milieux cultivés de la commune est principalement représentée par des cultures mais également par de nombreuses plantations de vergers. Les cultures représentent notamment 11%

de l’occupation du sol de la commune et les vergers 13%. Ces milieux correspondent ainsi à une importante surface de la commune et sont donc à prendre en compte dans l’amélioration de la prise en compte de la biodiversité.

### VI.5 Sous-trame noire

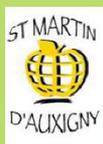
La sous-trame noire est ici abordée puisqu’elle concerne les chiroptères mais également certains oiseaux, les insectes ou encore d’autres mammifères. Il y a donc un enjeu lié à un grand nombre d’espèces.

La lumière artificielle nocturne possède un pouvoir d’attraction ou de répulsion sur les espèces lucifuges. Certaines espèces telles que les insectes ou les oiseaux vont être attirées par la lumière et sont ainsi désorientées, attirées vers des pièges. D’autres espèces comme les chauves-souris ou d’autres mammifères vivant la nuit évitent la lumière et voient ainsi leur habitat se dégrader ou disparaître.

L’éclairage artificiel peut ainsi former des zones infranchissables pour certaines espèces et fragmenter les habitats naturels. Les zones urbaines étant présentes de manière conséquente et de manière étalée sur la commune de Saint-Martin-d’Auxigny, il est tout de même important de préserver et restaurer les continuités écologiques pour les espèces nocturnes.

Trame verte et bleue communale de Saint-Martin-d'Auxigny  
Sous-trame des milieux boisés

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
2020 - 2022



**Légende**

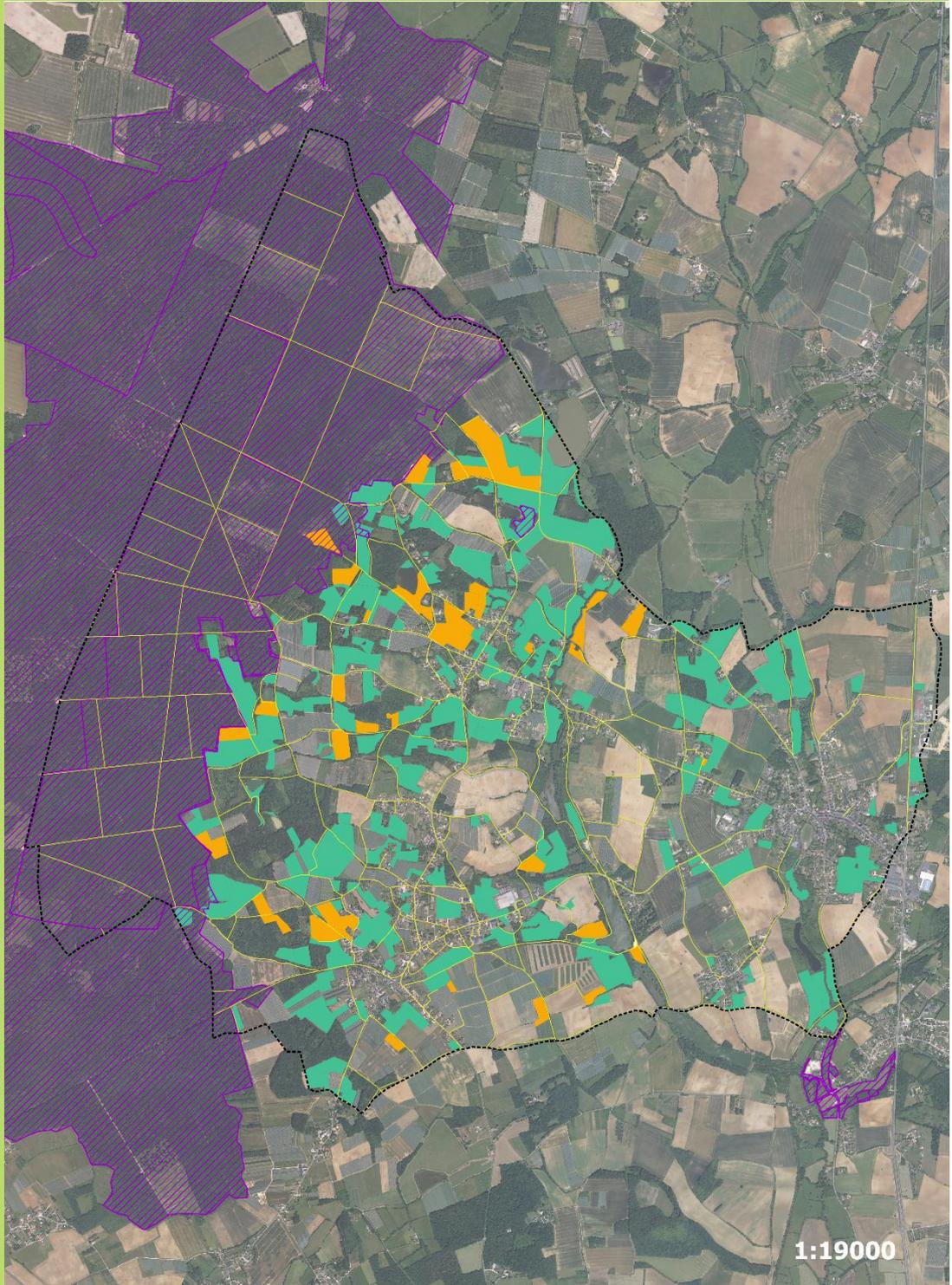
- |  |   |
|--|---|
|  Limites communales                         |  Peupleraies |
|  Réservoirs de biodiversité institutionnels | <b>Fonctionnalité des haies champêtres</b>  |
|  Arbres têtard                              |  Bonne       |
| <b>Éléments de la sous-trame boisée</b>  |  Moyenne     |
|  Boisements de feuillus                     |  Mauvaise    |
|  Boisements mixtes                          |  Inconnue    |
|  Boisements de conifères                    |   |

Auteurs: Nature 18  
Sources: IGN Ortho  
Janvier 2022

Carte 5 - Cartographie de la sous-trame des milieux boisés de la TVB de Saint-Martin-d'Auxigny

Trame vert et bleu communale de Saint-Martin-d'Auxigny  
Sous-trame des milieux herbacés

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
2020 - 2022



**Légende**

--- Limites communales

▨ Réservoirs de biodiversité institutionnels

**Eléments de la sous-trame herbacée**

■ Fiches

■ Prairies

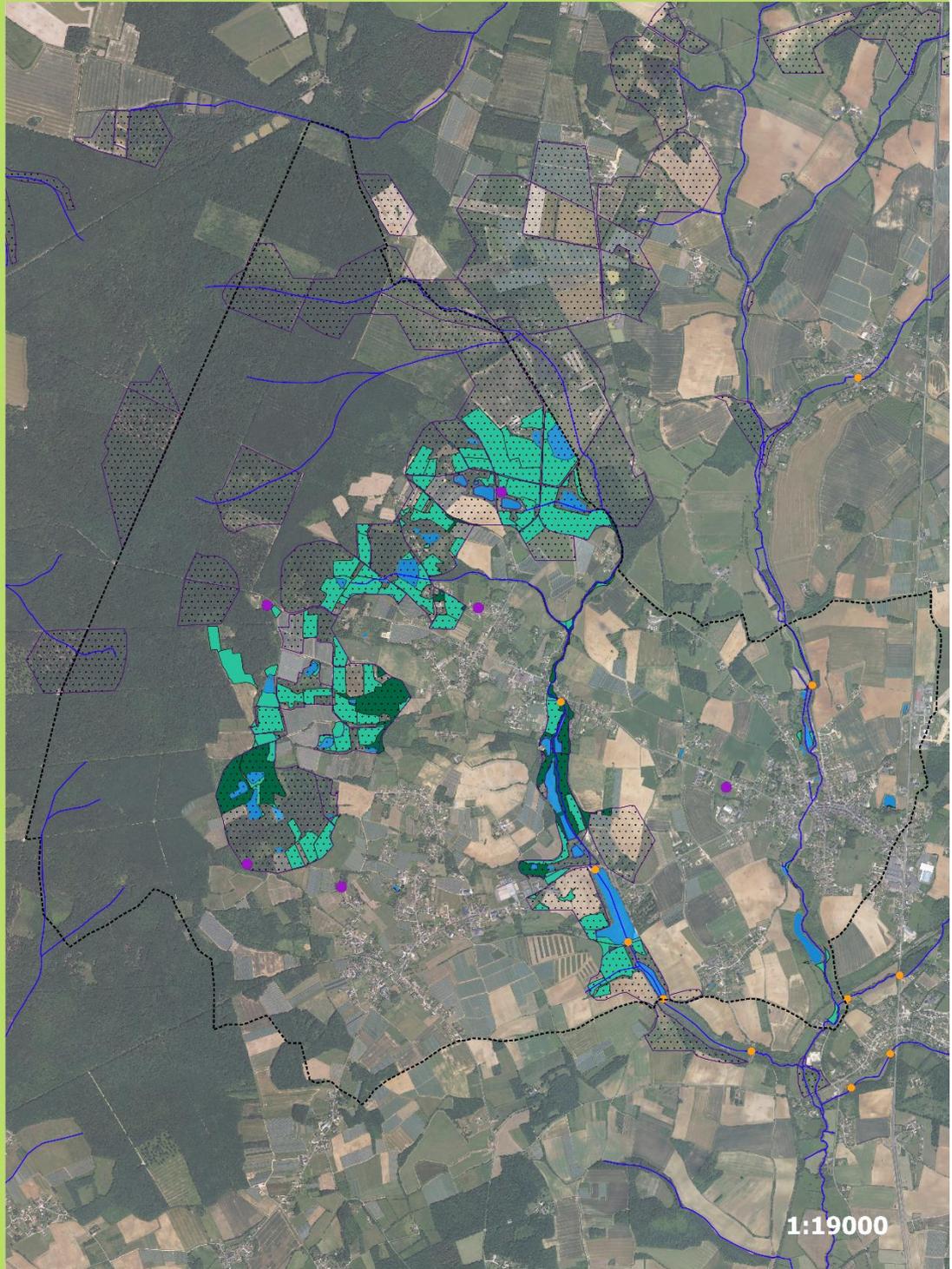
1:19000

Auteur: Nature 18  
Sources: TGM, Ortho

Carte 6 - Cartographie de la sous-trame des milieux herbacés de la TVB de Saint-Martin-d'Auxigny

Trame vert et bleu communale de Saint-Martin-d'Auxigny  
Sous-trame des milieux humides

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
2020 - 2022



**Légende**

-  Limites communales
-  Réservoir de biodiversité : inventaire des zones humides prioritaires du SAGE Yèvre-Auron
-  Obstacles à l'écoulement du Pays de Bourges
-  Mares
-  Cours d'eau
-  Surfaces en eau
-  Milieux boisés humides
-  Milieux herbacés humides

Auteur: Nature 18  
Sources: IGN Ortho  
Janvier 2022

Carte 7 - Cartographie de la sous-trame des milieux humides de la TVB de Saint-Martin-d'Auxigny

## VII. Enjeux écologiques de la commune et réservoirs de biodiversité identifiés

Les espèces patrimoniales, les milieux naturels rencontrés durant l’IBC ainsi que la réalisation de la trame verte et bleue communale nous ont permis de mettre en avant plusieurs enjeux de biodiversité pour la commune que sont :

- La forêt domaniale d’Allogny. En effet, ce massif forestier est identifié comme un enjeu assez fort dans la trame verte et bleue du Pays de Bourges (maintenant PETR) puisqu’il assure un rôle important en tant que réservoir de biodiversité.
- Les zones humides de la commune. En effet, le réseau hydrographique est très présent sur le territoire de Saint-Martin-d’Auxigny avec la traversée de trois ruisseaux. L’un des enjeux est ainsi de restaurer les continuités écologiques des milieux humides en recréant le réseau de prairies humides de la commune, en préservant les prairies humides existantes et en améliorant leur fonctionnalité. Les ripisylves, aujourd’hui conservées sont également à préserver. Les principales menaces de ces zones sont l’implantation de peupleraies au détriment des prairies, le retournement de prairies en cultures ainsi que l’arrachage des haies.
- La continuité écologique des espaces cultivés et notamment celle des plantations de vergers de la commune. En effet, il y a un enjeu important sur la commune quant à l’amélioration de la prise en compte de la biodiversité au sein des plantations de vergers mais aussi un enjeu d’amélioration des pratiques agricoles, pouvant être plus respectueuses de l’environnement. Un autre enjeu est également présent quant au devenir des friches résultant de plantation de vergers.
- Le bocage avec son réseau de prairies, de haies champêtres, de mares, de talus herbeux... En effet, le bocage de Saint-Martin-d’Auxigny doit être protégé et conforté. Très présent à l’ouest de la commune, celui-ci est plus restreint à l’est de la commune où l’on rencontre plus de cultures et de zones urbanisées. Ce secteur, moins riche en éléments paysagers pouvant accueillir la biodiversité nécessite la création de nouvelles haies champêtres et une gestion adaptée des bords de routes et de chemins, afin de recréer des corridors fonctionnels.

Ainsi les grands enjeux à prendre en compte dans la gestion communale et les documents d’urbanisme portent sur la continuité écologique des zones humides et des espaces cultivés ainsi que le bocage à l’est de la commune. Ces enjeux concernent toutes les sous-trames : les sous-trames des milieux boisés, herbacés et humides.

## VIII. Des enjeux communaux à l’action communale

Suite aux enjeux écologiques répertoriés sur la commune, des objectifs ont été identifiés et un programme d’actions a été élaboré afin de décrire celles à mener pour une bonne prise en compte de la biodiversité au sein de la commune. Ces actions peuvent être mises en place par la commune, par les habitants du territoire ou en collaboration avec d’autres acteurs du territoire (Communauté de communes, Syndicat de rivière, arboriculteurs...). Nature 18 reste aussi à disposition des communes pour les aider à mettre en place les actions qui suivent.

## Fiche action n°1 :

# Reconquête et restauration des mares de la commune

### Sites concernés

Les mares concernées sont prioritairement les deux mares communales connues. Elles sont situées :

- Les Cocus,
- Le Montet,

Cette démarche peut aussi être communiquée auprès de tous les habitants et acteurs de la commune pour sensibiliser à l’entretien de ces milieux humides et réaliser le cas échéant un grand plan de restauration de ces milieux.

#### ➤ Action de restauration

Cette action concerne principalement deux mares sur la commune qui ne remplissent plus leurs fonctionnalités principales à cause d’un enrichissement ou d’un comblement.

L’action est dirigée directement auprès des mares communales mais pourrait être proposée aux particuliers afin de réaliser un grand plan de restauration des mares de la commune pour avoir un réseau optimal de ces milieux.

Les grands principes de travaux pour une mare sont :

- 1) Les premiers travaux (à réaliser à l’automne) ont pour but d’enlever un maximum de végétaux qui aurait colonisé la mare, que ce soient les dépôts de tonte, les branches ou rejets d’arbres. Il sera aussi intéressant de prévoir éventuellement une coupe de branches d’arbres ou une taille de certains troncs pour permettre une meilleure exposition à la lumière et éviter un comblement trop rapide avec le dépôt des feuilles.
- 2) D’un côté de la mare, l’objectif est de mettre en place des paliers successifs (au moins 2), de plus en plus profonds. Plusieurs niveaux de profondeur permettent en effet à des plantes différentes de s’y installer, créant ainsi des micro-habitats différents.
- 3) Si la taille de la mare ne permet pas de réaliser ces paliers successifs, dans tous les cas, il faudra qu’une partie des berges soit aménagée en pente douce (entre 5° et 15° si possible), afin de faciliter la venue des amphibiens et d’éviter la noyade de petits mammifères.
- 4) La partie la plus profonde devra mesurer au moins 80 cm pour que ses habitants soient à l’abri du gel en hiver et de l’assèchement en été.  
Si la mare n’est pas assez profonde, un curage pourra avoir lieu pour enlever la vase accumulée au fil des années. La vase sera étalée sur le côté de la mare pour permettre aux larves aquatiques de retourner dans la zone humide.
- 5) Aucune plantation ne sera réalisée par la suite. Il s’agira de laisser la dynamique naturelle de végétalisation se mettre en place d’elle-même. **L’introduction d’animaux est à proscrire,**

notamment les poissons. En effet, ces derniers ne sont pas adaptés à un milieu aussi petit et deviendraient prédateurs des autres espèces : amphibiens, insectes et même végétaux.

### Zoom sur la mare du Montet :

La mare du Montet peut être accueillante en biodiversité mais aujourd’hui, elle ne remplit pas entièrement son rôle écologique.

Il conviendrait de réaliser un élagage de certains arbres, arbustes en bordure de la mare afin qu’elle gagne un peu en exposition au soleil et surtout éviter un envahissement trop rapide par les feuilles des arbres qui tombent en hiver.

Par la suite, un curage doux devra être réalisé car la mare s’est envasée petit à petit et cela permettra aussi de freiner la colonisation des massettes et roseaux. Il conviendra de voir si la vase et végétaux peuvent être étalés à proximité (cela permet aux larves présentes dans la vase de retourner dans la mare et le coût est plus important si on doit transporter la vase).

Après curage, la profondeur de la mare sera plus importante par endroit (cela permettra d’éviter l’installation de roseaux) mais il faudra garder les pentes douces aux abords.



### Zoom sur la mare du Cocus :

Cette mare est peu visible au bord du chemin qui va des Cocus aux Saguenats.

Elle est dans un secteur arboré, il y a trop peu d’exposition à la lumière.

Il conviendra donc de réaliser une coupe d’arbres ou d’arbustes et/ou une taille de certains arbres (en têtards éventuellement, cela permet de garder l’arbre avec peu de hauteur et entraîne un potentiel d’accueil en termes de biodiversité plus important).

Un curage devra par la suite être réalisé afin de retravailler la profondeur de la mare et les pentes douces aux abords.

La vase pourra sûrement être étalée aux abords de la mare dans le sous-bois.



### ➤ Action de valorisation

Ces deux mares se situent aux bords de chemins et/ou circuits de randonnée. La valorisation de ces milieux à travers un panneau pourrait donc être facilement envisagée.

Elles peuvent être aussi un outil pour des actions pédagogiques auprès des scolaires.



## Fiche action n°2 :

### Restaurer et améliorer la fonctionnalité écologique des haies

#### Sites concernés

La commune de Saint-Martin d’Auxigny, située dans le sud du Pays-Fort, possède un réseau de haies de bonne densité. Le réseau de haies présente toutefois des faiblesses sur certains secteurs de la commune, que ce soit en quantité (nord-est ; sud) ou en qualité.

On peut agir pour améliorer ces corridors écologiques de deux façons :

- Adapter la gestion des haies existantes pour améliorer leur qualité écologique (diversité des espèces végétales, des âges des arbres...)
- Planter de nouvelles haies champêtres pour recréer des connexions sur le territoire. Ces nouvelles haies permettront également d’accueillir une biodiversité plus variée au sein des cultures, où les auxiliaires de culture ont un rôle important à jouer. Elles joueront aussi le rôle d’infiltration de l’eau lors de fortes pluies et d’obstacles aux écoulements.

#### Menaces éventuelles

Une gestion intensive des haies (taille ou « broyage » annuel agressif) est défavorable notamment à l’installation et à la nidification des oiseaux quand elle est réalisée au printemps et en été.

Elle limite également le nombre d’abris nécessaires au refuge et aux déplacements des espèces, et condamne la floraison et la fructification des arbustes, pourtant pourvoyeuses essentielles de nourriture en particulier pour les pollinisateurs puis les oiseaux.



La gestion intensive menace également le mécanisme naturel de renouvellement des arbres de la haie, ce qui entraîne leur disparition progressive en quelques décennies, avec l’apparition de trous, et de ronciers.

#### Objectifs de gestion durable

- Maintenir les haies existantes composées d’essences locales ;
- Améliorer la gestion des haies pour favoriser l’accueil de la faune.
- Engager un dialogue avec les agriculteurs des communes pour envisager des plantations de haies champêtres, en profitant du réseau de chemins existants.

## Entretien raisonné et plantation

### Entretien des haies :

Une haie livrée à elle-même évolue à terme vers un alignement arboré, où les pieds d’arbres anciens se dégarnissent. Afin que la haie conserve son intérêt pour la faune, il est important de maintenir une strate arbustive développée. Un entretien régulier de la haie est pour cela nécessaire. Mais attention, Il est important de respecter certaines règles si l’on souhaite favoriser la biodiversité :

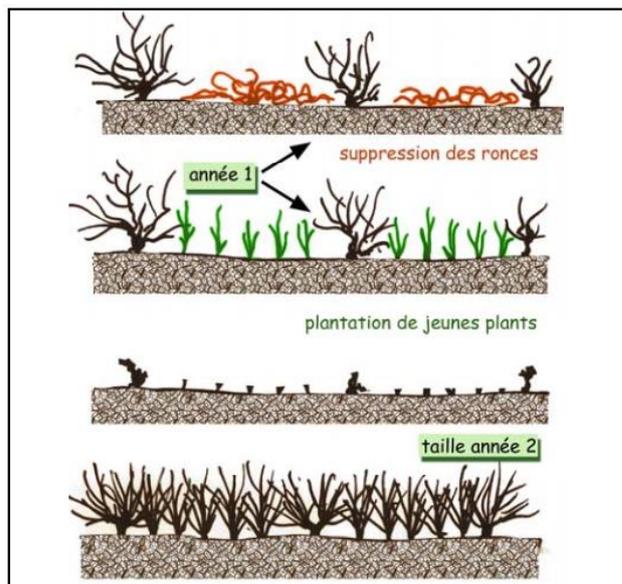
- **Supprimer les tailles par le haut, intensives et sévères, qui aboutissent à une disparition progressive de la haie, au profit de tailles moins brutales et plus espacées dans le temps :**
  - Une taille trop sévère et trop régulière, avec blessures des troncs, entraîne un appauvrissement des arbres constitutifs de la haie, remplacés à leur mort par des ronciers, ce qui peut mener à la disparition pure et simple de la haie en quelques années. **Il faut bannir de façon systématique, en dehors des passages de réseau aérien, la taille des haies par le haut.** Cette taille est coûteuse en temps, empêche les jeunes arbres de remplacement de se développer, et ainsi menace le futur de la haie. Une haie haute offre de nombreuses possibilités de nidification aux oiseaux et optimise sa fonction naturelle de coupe-vent ;
  - Utiliser des outils de taille n’éclatant pas le bois. Privilégiez donc **les lamiers à scies (vieux rameaux) ou à couteaux (jeunes rameaux) aux fléaux, qui doivent être réservés aux talus et bords de route ou de chemins enherbés.**
  - **Conserver une largeur de haie la plus importante possible**, en évitant les tailles trop près des troncs. Une largeur de 2 à 4 m est souhaitable pour créer dans la haie des zones embroussaillées servant de refuge et de sources de nourriture à la faune. **Une haie de moins d’1,5 m de large n’est pas viable dans le temps ;**
  - **Créer ou conserver une bande enherbée de part et d’autre de la haie, sur une largeur d’au moins 1,5 m.** Cette emprise, à l’interface entre la haie et les autres milieux, est nécessaire aux espèces qui fréquentent la haie pour accomplir leur cycle de vie ;

- Chaque fois que la sécurité le permet, **conserver les vieux arbres et les arbres à cavités**, même morts, qui abritent les oiseaux et les chauves-souris.

- **Tailler les haies après la période de nidification des oiseaux, en période de descente de sève, en automne et en hiver, d’octobre à février ;**

- **Pour les haies en mauvais état de conservation (ronciers dominants, haies se dégarnissant par le bas...),** pratiquer à l’automne un recépage en coupant à 10 cm l’ensemble des arbustes de la haie. Cette taille traditionnelle redonne un coup de jeune à la haie et lui permet de retrouver en quelques années une bonne allure.

Cette pratique peut être perçue par les habitants comme brutale, il convient alors de bien informer les riverains sur les raisons de cette taille.



Ces conseils d’entretien sont également adaptés aux haies et aux massifs ornementaux plantés par la commune ou les particuliers.

### Création de haies :

La commune peut souhaiter planter de nouvelles haies pour augmenter le linéaire déjà existant. La carte suivante indique notamment les secteurs où le linéaire de haies est le moins important.



Le cas échéant, plusieurs éléments simples permettent de favoriser la biodiversité :

- Dans l'idéal, les haies arbustives ou arborées libres sont les formes les plus favorables à privilégier pour l'accueil de la biodiversité, et pour leurs nombreux rôles de limitation de l'érosion des sols, de rafraîchissement de l'air ambiant, de protection face aux vents...
- **Favoriser les plantes locales à fleurs et à fruits typiques de la haie champêtre (voir liste des espèces ci-après)**, en tenant compte de leur écologie (préférence de nature du sol notamment). Éviter les cultivars horticoles et les espèces exotiques (thuyas, lauriers...);
- **Préférer une haie composée de plusieurs espèces différentes**, afin de limiter la propagation d'éventuelles maladies/parasites et d'augmenter les potentialités d'accueil de la faune ;
- **Privilégier si possible des haies constituées de plusieurs rangées et surtout de plusieurs strates de végétations** (haie arbustive : une strate de végétation arbustive sans arbres de haut jet / haie arborée : une strate de végétation arbustive, maillée d'arbres de haut jet d'essences nobles comme le charme, le chêne...).

## Programmes d'aides à la plantation de haies

Différents programmes peuvent aider financièrement les collectivités, les particuliers ou les agriculteurs à implanter des haies champêtres :

### **Plantez le décor, du PETR Centre-Cher :**

Programme de plantations à destination de tous les habitants/collectivités/agriculteurs du territoire du PETR Centre-Cher :

- Financement à hauteur de 50% du coût des plants et des fournitures. Ce taux peut être porté à 80% dans certains cas (corridors écologiques, haie supérieure à 350 ml, bosquet supérieur à 750 m<sup>2</sup>).

### **Appel à projet Mob'biodiv' Restauration :**

- Dans le cadre du Plan France Relance, l'Office français de la biodiversité lance l'appel à projets MobBiodiv'Restauration.
- Il a vocation à soutenir des projets d'actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités et du maintien en bon état de conservation des espèces qu'ils abritent.
- 1 à 2 appels à projet /an, ouverts aux collectivités et associations

## Intégrer les haies et les arbres isolés dans le PLUI pour les protéger

Deux possibilités existent pour classer les haies et arbres isolés dans un Plan local d’Urbanisme. C’est, dans le cadre législatif actuel, le seul moyen légal de les protéger :

- Classement simple, au titre de l’article 123-1-5, 7°
  - L’entretien courant est autorisé
  - L’exploitation du bois ou l’arrachage est soumis à déclaration préalable
  
- Le Classement en « Espace boisé classé »
  - L’entretien courant est autorisé
  - L’exploitation du bois ou l’arrachage est soumis à autorisation de la Préfecture
  - Classement possible des haies remarquables, des arbres isolés, des boisements, des terrains avec projet de plantation.
  - Provoque une procédure de modification du PLUI si des autorisations sont accordées
  - Ces classements doivent s’appuyer sur une cartographie précise des haies et être accompagnés d’un règlement de gestion.

D’autres outils existent et peuvent répondre à ces besoins :

- Espaces de Continuités Ecologiques (ECE)
- Zonages du PLUi (N, A avec indice)
- Emplacements réservés
- Obligation Réelle Environnementale
- Droit de préemption
- ...

## Fiche action n°3 :

# Recréer et maintenir un réseau de milieux herbacés fonctionnel

### Sites concernés

L’ensemble du réseau routier et pédestre, à l’exception des routes en centre-bourg et de celles pourvues de trottoirs, constitue un réseau important qui peut accueillir une biodiversité intéressante. Sur la commune, la densité des bords de route ou de chemin est satisfaisante. La qualité écologique de ces bords de route ou de chemins est indispensable pour la circulation des espèces des milieux herbacés, par exemple entre les prairies.

### Menaces éventuelles



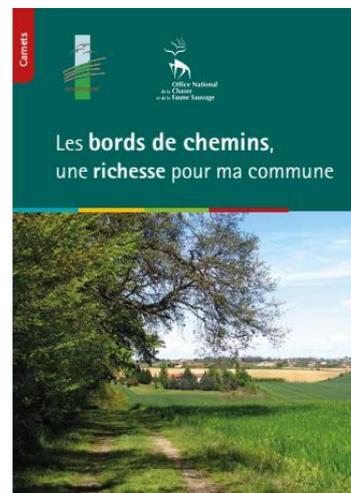
Le broyage intensif de la végétation aboutit à une banalisation du milieu : les plantes n’ont pas le temps de fleurir et n’ont donc pas la possibilité de renouveler leur stock de graines. Elles disparaissent alors au profit d’espèces plus résistantes à croissance vigoureuse, qui profitent d’une gestion fréquente, au détriment de la diversité. Une hauteur de broyage trop faible tend aussi à mettre les sols à nu, favorisant leur érosion et l’installation d’espèces invasives, comme l’Ambroisie à feuilles d’armoise.

### Objectifs de gestion durable

- **Appliquer une gestion écologique et/ou raisonnée sur l’ensemble des chemins, en priorité sur les chemins communaux**
- Favoriser le développement des populations d’insectes (papillons, auxiliaires des cultures) et celles de leurs prédateurs ;
- Favoriser le déplacement des espèces animales au sein des espaces cultivés ;
- Augmenter la diversité végétale des bords de route et de chemin et préserver les espèces patrimoniales, tout en limitant l’installation de plantes invasives.

**RESSOURCE A CONSULTER :** Les bords de chemin, une richesse pour ma commune, consultable en ligne :

[http://www.agrifaune.fr/fileadmin/user\\_upload/National/004\\_eve-agrifaune/Publications\\_GTNA\\_BDC/Plaqueette-communes.pdf](http://www.agrifaune.fr/fileadmin/user_upload/National/004_eve-agrifaune/Publications_GTNA_BDC/Plaqueette-communes.pdf)



## Ce qu'il est conseillé de faire

**La gestion des chemins communaux** peut être très écologique, car elle n'est pas soumise aux mêmes contraintes de sécurité que les routes. Ce réseau de linéaires est essentiel à la préservation de la biodiversité associée aux milieux agricoles : certains oiseaux tels que la Perdrix grise s'y réfugient et peuvent y nicher, les insectes auxiliaires de cultures, les plantes messicoles (inféodées aux cultures : bleuets, coquelicots...) et de lisières forestières (orchidées...) y vivent, les mammifères s'y déplacent (Hérisson d'Europe...).

On peut distinguer pour les chemins **deux zones de fauchage** : la zone centrale du chemin, qui doit permettre le déplacement des personnes et des véhicules, et ses bordures.

- ✓ La zone centrale, si elle est enherbée, est fauchée deux à trois fois par an (en mars, mai et en septembre/octobre) sur une largeur de 2 à 3 m.
- ✓ Les bordures de chemin, qui n'accueillent pas de circulation, ne nécessitent qu'une seule fauche annuelle, en septembre/octobre.

Certaines recommandations lors du fauchage sont également à prendre en compte :

- ✓ La hauteur de coupe doit être supérieure à 10 cm pour favoriser la repousse des plantes, éviter l'installation de mousses, éviter de mettre la terre à nu afin de limiter l'installation de plantes invasives.

**La gestion des bords de route** doit être adaptée aux besoins écologiques et aux contraintes techniques et de sécurité de la commune. Pour préserver leur biodiversité, il est important de conserver au maximum des abords routiers naturels et de mettre en œuvre sur ces espaces **une gestion par fauchage différencié et raisonné de la végétation**. La gestion proposée est similaire à celle préconisée pour l'entretien des espaces verts.

On peut distinguer trois zones de fauchage différencié :

- ✓ L'accotement ou bas-côté Une fauche de sécurité est mise en œuvre sur une largeur de coupe (0.80 m à 1 m en partant de la route) deux à trois fois par an selon la repousse : fin mars/début avril, fin juillet/début août, septembre/octobre. Les autres zones dangereuses pour la sécurité des usagers (carrefours, virages...) peuvent être fauchées plus souvent.
- ✓ Le fossé (quand il existe) : La pousse de la végétation n'est pas préjudiciable à l'écoulement des eaux. Elle favorise même son infiltration et son épuration. Son entretien est limité à une fauche par an, en fin septembre/octobre, en évacuant autant que possible les produits de coupe pour éviter qu'ils bouchent les buses en cas de fortes pluies.
- ✓ Le talus routier : cette zone, située au-delà du bas-côté et/ou d'une glissière de sécurité, peut être gérée de façon extensive : une fauche annuelle réalisée après le 1<sup>er</sup> septembre est suffisante.

## Fiche action n°4 :

# Développer le potentiel biologique de l'étang communal de La Salle

### Site concerné : l'étang de la Salle

#### ➤ Contexte

L'étang communal peut avoir un potentiel d'accueil avifaune plus ou moins important. Le constat a été fait qu'au fil des années, cette richesse s'amointrit fortement, notamment sur la présence de canards hivernants comme le Fuligule milouin, Fuligule morillon...

Cette fiche action permet de s'interroger sur un entretien pour développer cette richesse biologique ainsi que mieux la faire connaître.

#### ➤ Action d'entretien

##### 1/ L'entretien de la végétation

Il est important de garder une ceinture de végétation sur les berges du plan d'eau. La présence d'une barrière végétale constituée d'hélophytes, d'arbustes et d'arbres permet de filtrer les eaux de ruissellement et donc de limiter l'eutrophisation des étangs.

Par l'ombrage qu'il crée, le couvert végétal diminue la température de l'eau dans l'étang et par conséquent diminue l'impact thermique du plan d'eau sur les cours d'eau.

Enfin, la diversification des strates végétales permet aussi de développer la faune : refuges et habitats pour les insectes, zones d'alimentations et de reproduction pour les poissons, alimentation pour les oiseaux...

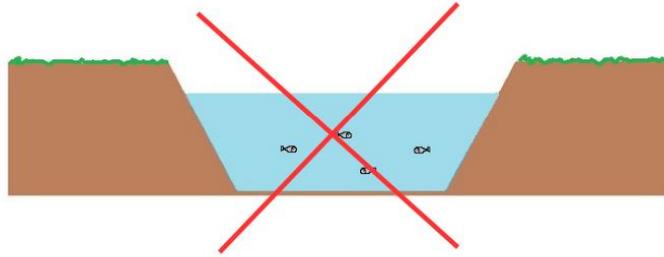
Par contre, aucune végétation ligneuse ne doit être implantée au niveau des digues ou à proximité des ouvrages maçonnés afin de préserver leur stabilité.

La tonte/fauchage doit donc se faire de façon très raisonnée sur la berge de l'étang. Des postes de pêche peuvent être entretenus et éventuellement délimités. Les autres secteurs mériteraient d'être fauchés une à deux fois par an (début automne, fin hiver).

##### 2/ Le reprofilage des berges

Les berges de l'étang aménagées en pente douce permettront le développement des végétaux. Grâce à leur système racinaire, ils stabiliseront en plus les berges et limiteront leur érosion.

Ces végétaux comme mentionnés ci-dessus servent également au bon fonctionnement de l'étang (alimentation pour la faune, zone de reproduction,...).



Berges trop abruptes développement végétal impossible



Berges en pentes douces implantation de la végétation possible

### ➤ Action de valorisation

Le tour de l’étang pourrait être un circuit de promenade avec une valorisation de sa biodiversité à travers des outils pédagogiques ludiques (panneaux, livret...). Cela pourrait aussi servir aux clients du camping situé à proximité.

#### Le Marigot

Le Marigot est laissé dans une évolution naturelle. Aucune intervention humaine n'a lieu. Pour des raisons de sécurité, seules les branches et arbres morts en bordure de sentiers peuvent subir un entretien.

Cet espace permet l'observation du fonctionnement naturel des milieux et espèces présentes, notamment à travers les arbres âgés, les insectes liés au bois mort, etc.

On peut considérer que ce milieu est un « laboratoire de nature ».



Chouette hulotte



Lucane cerf-volant



Grenouille agile



Champignons

**Le saviez-vous ?**

25 % des espèces forestières dépendent du bois mort pour leurs ressources ou leur habitat. Nombreuses espèces utilisent l'arbre mort, debout ou gisant, durant une partie de leur vie. Il offre nourriture et abri à près d'un quart de la biodiversité forestière : rapaces nocturnes, chauves-souis, insectes, champignons...

Il est donc très important de ne pas le ramasser, ni d'arracher les arbres morts.

**Bons conseils**

Vritable refuge pour de nombreux insectes et autres animaux (crapauds, hérissons...), le tas de bois mort permet une ressource supplémentaire pour la biodiversité au sein de votre jardin. Si vous avez un arbre mort dans votre jardin, laissez-le sur pied puis couchez-le s'il devient dangereux.

#### Les petites bêtes du Marigot



**Sarcelle d'Hiver**

La Sarcelle d'hiver est un petit canard. Il est très craintif, il faut donc avoir une approche discrète pour l'observer parmi la végétation qui borde le bois du marigot.

**Pic épeiche**

C'est le pic le plus commun. Ces espèces ont besoin de bois mort où ils trouvent une abondance de nourriture et des loges pour nicher.

**Triton crêté**

Le Triton crêté est le plus grand des tritons du Cher après le Triton marbré. Sa taille peut atteindre jusqu'à 15 centimètres chez la femelle. Il doit son nom à la crête dorsale dentelée que le mâle arbore en période de reproduction.

**Saule blanc**

Le Saule blanc est un arbre de 6-25 m, aux feuilles couvertes, sur l'envers, de poils duveteux. On l'utilise pour produire de l'osier, c'est la raison pour laquelle il a longtemps été taillé en « rébar » afin de stimuler la production de jeunes rameaux, ce qui entraînait aussi un potentiel d'accueil important pour la biodiversité avec les cavités créées lors de cette pratique.

## Fiche action n°5 :

### Entretien, créer, valoriser des arbres têtards

#### Sites concernés

La commune de Saint-Martin d’Auxigny est concernée sur plusieurs secteurs par cet enjeu, notamment à l’ouest. Une densité d’arbres têtards âgés existe encore mais la pratique pour maintenir ces arbres ou en recréer n’est plus réalisée.

#### Etat des lieux

Les arbres têtards ont de nombreux intérêts. Ils sont notamment des témoins de pratiques rurales traditionnelles. Ils étaient des entités intégrées à la vie paysanne, fournissant le bois pour se chauffer, pour confectionner des outils ou des feuillages, pour offrir du fourrage aux animaux. Ces alignements encore visibles d’arbres taillés en têtards traduisent bien souvent de nombreuses limites généralement parcellaires. Ils retracent l’histoire d’un paysage rural.

D’un point de vue écologique, ils sont de vrais réservoirs de biodiversité en accueillant une faune importante. Les cavités formées au cours du temps, les troncs évidés des vieux spécimens abritent oiseaux, petits mammifères, insectes, amphibiens...

Malheureusement la taille de ces arbres têtards n’a plus lieu. On retrouve donc ici et là des spécimens vieillissants, amenés à disparaître. Aucun nouvel arbre n’est actuellement mené en têtard sur le territoire communal, faisant courir le risque d’une disparition de ce patrimoine paysager à moyen terme.

#### Ce qu’il est conseillé de faire

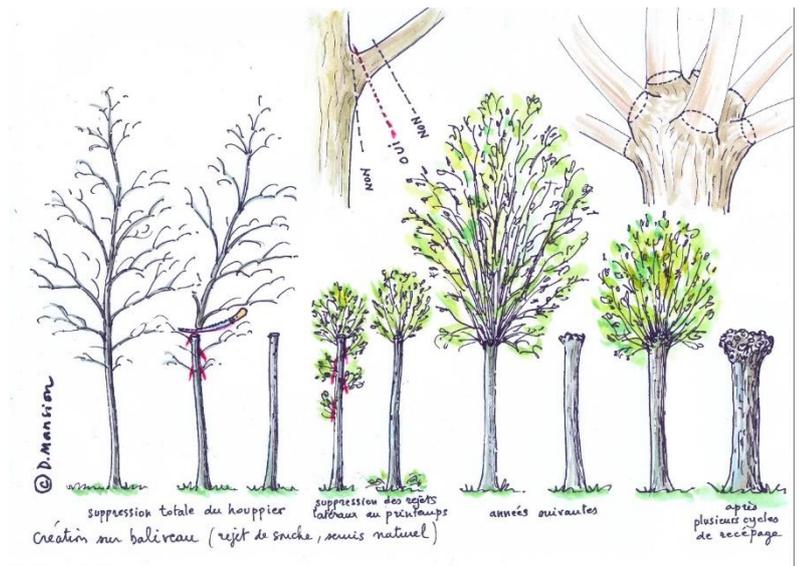
Sur les arbres têtards existants, la reprise d’une taille est un exercice délicat pour la survie de l’arbre. Pour des sujets dont les dernières tailles remontent à moins de 30 ans, il peut être effectué un recépage partiel, en ne coupant que les branches les plus importantes.

Pour des arbres âgés dont l’exploitation est abandonnée depuis plus longtemps, il vaut mieux ne pas tenter une taille de reprise, car l’arbre âgé ne supporte pas toujours ce recépage brutal et bien souvent rejette une première année pour mourir au printemps suivant.

La meilleure solution pour conserver ce paysage typique est donc bien de créer de nouveaux arbres têtards sur des sites communaux en premier lieu. En effet, pour faire face au vieillissement de ce patrimoine paysager, il est primordial de renouveler le potentiel écologique en implantant de nouveaux arbres à mener en têtard dès maintenant et/ou de laisser croître quelques arbres ciblés dans une haie qui pourraient être taillés en têtards.

Pour cela, il faut planter à l’automne des baliveaux bien droits d’essences nobles supportant cette taille particulière (Chêne, Frêne, Charme, Erable champêtre). Deux à trois ans plus tard, quand la reprise du plan est assurée, il faut étêter en fin d’hiver les jeunes arbres à 2 mètres environ, et supprimer toutes branches qui démarreraient sous la coupe, au printemps suivant.

La première taille d’exploitation interviendra en hiver 5 ans après, et les tailles suivantes se feront tous les 8 à 12 ans en fonction de leur dynamique de pousse.



**Une formation sur ces pratiques pourrait être envisagée afin de mieux appréhender cette initiative.**

## **Fiche action n°6 :**

### **Gestion, Sensibilisation**

### **autour de la Renouée du Japon**

Les renouées du Japon sont comme leur nom l’indique des plantes provenant d’Asie et considérées en France comme invasives. Les plantes invasives sont des végétaux qui nuisent à la biodiversité des milieux dans lesquels elles s’installent. Dans le cas des renouées du Japon, la croissance rapide et dense des cannes de renouée prive de lumière et de nutriments les autres espèces de végétaux. Il en résulte un appauvrissement en nombre et en diversité d’espèces végétales sur les zones concernées.

Son caractère invasif tient à son énorme capacité de dispersion. En effet, elle peut se multiplier de trois façons différentes :

- par les rhizomes : à ne pas confondre avec de simples racines, quelques centimètres de ces tiges souterraines peuvent donner naissance à un clone de la plante d’origine.
- par les tiges : elles peuvent être coupées, cassées ou arrachées par une intervention humaine ou une crue. Lorsqu’elles se déposent sur un substrat humide, elles peuvent donner naissance à une bouture et donc une nouvelle plante.
- par les graines : bien que ce ne soit pas le mode principal de reproduction, les renouées sont capables de produire des graines et de se multiplier par cette voie.

Elle est donc particulièrement envahissante sur les berges des cours d’eau car lorsqu’un massif est installé, il peut « fournir » des morceaux de tiges ou de rhizomes emportés à l’aval par les crues. Chaque morceau de plante est susceptible de donner naissance à un nouveau massif.

#### **La sensibilisation des professionnels et du public**

Ces actions ont pour objectif de :

- Réduire le risque de dispersion par les travaux publics en sensibilisant et formant les responsables et agents des services techniques communaux et les responsables d’entreprises d’aménagements paysagers aux bonnes pratiques de gestion de la renouée du Japon
- Réduire le risque de dispersion en sensibilisant les particuliers aux bonnes et mauvaises pratiques de gestion

Ceci passe par l’organisation de journées de formation annuelles à destination des services techniques communaux et des entreprises d’aménagements paysagers mais également par une communication régulière auprès de tous les publics.

## Fiche action n°7 :

### Favoriser la biodiversité au cœur du bourg

#### Sites concernés

Tous les espaces urbanisés sont concernés.

#### Etat des lieux

Les bourgs, de part le bâti varié et les jardins particuliers, offrent gîte et couvert à de nombreuses espèces. Les pratiques intensives de tonte et de traitement dans les jardins, et la fermeture des bâtiments lors de leur restauration menacent l’installation de ces espèces.

Quelques pratiques simples permettent de faire du bourg de la commune un endroit conciliant bâti et nature, dans le double intérêt d’y accueillir la biodiversité et d’embellir le cadre de vie recherché par les habitants.

#### Ce qu’il est conseillé de faire

Plusieurs actions ponctuelles peuvent être menées au sein du bourg :

- ✓ L’installation de plantes couvre-sol autour des arbres
- ✓ La réduction de l’intensité lumineuse sur toute la commune : la pollution lumineuse a un impact sur la biodiversité. Eteindre les lumières le plus tôt possible sera favorable à la biodiversité tout en réduisant les coûts et le bilan carbone énergétique de la commune. Communiquer auprès des habitants pour éviter l’installation de gros spots lumineux.
- ✓ La réalisation de petits murets de pierre sèche et/ou de tas de bois permettrait aussi de favoriser plusieurs espèces animales comme des insectes, amphibiens, reptiles.
- ✓ L’installation de nichoirs pour les oiseaux permettrait d’accroître le nombre des sites de nidification potentiels, qui se raréfient de plus en plus. Rappelons que les dernières tendances annoncent une chute de 23 % des oiseaux liés au bâti entre 1989 et 2016. Plusieurs espèces nichent exclusivement sur nos bâtiments : Effraie des clochers, Moineau domestique, Rougequeue noir, Martinet noir, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, etc.

Chaque espèce a sa particularité et il faudra prendre en compte son écologie pour choisir le nichoir adapté, l’endroit de l’installation et les enjeux de cohabitation avec l’homme, mais aussi avec d’autres animaux qui pourraient être des prédateurs comme les chats notamment.

## Zoom sur les hirondelles

### Les Hirondelles rustique et de fenêtre (*Hirundo rustica*, *Delichon urbicum*)

Les Hirondelles sont des oiseaux migrateurs, elles arrivent sous nos latitudes au printemps et repartent dans les régions chaudes à la fin de l’été. En vol on les distingue des Martinets par les gazouillis qu’elles émettent, tandis que le Martinet se fait remarquer par ses cris perçants. On observe communément les Hirondelles perchées en groupes plus ou moins importants sur les lignes téléphoniques.

On reconnaît les nids d’Hirondelle à leur forme arrondie, agglomération de petites boules de terre récoltées au sol. Il est principalement construit dans les étables, écuries ou granges si toutefois ces bâtiments possèdent une ouverture. Lors de la nidification les parents peuvent faire, chaque jour, près de 400 allers-retours au nid pour nourrir les jeunes avec des insectes capturés en vol.

## Menaces sur ces espèces

Bien que ces espèces soient encore bien présentes dans nos paysages, leurs populations subissent une diminution alarmante (moins 40% à 60% sur les vingt dernières années, selon les études).

Les causes principales de ce déclin sont les pratiques agricoles, causant une réduction du nombre d’insectes volants, qui sont à la base de l’alimentation de ces oiseaux, mais aussi la destruction des sites de nidification.



Pourtant les Hirondelles et les Martinets bénéficient d’un statut de protection totale qui interdit la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, l’enlèvement ou la destruction des nids, même inoccupés, l’altération ou la destruction de leurs milieux.

## Que faire pour les protéger ?

- ✓ Informer et sensibiliser la population sur la préservation de ces espèces, sur la réglementation qui interdit la destruction des nids et sur les solutions possibles pour cohabiter avec ces oiseaux qui sont des gros mangeurs d’insectes.

- ✓ Laisser une ouverture pour permettre aux Hirondelles de transiter librement dans les granges, étables ou écuries où elles ont construit leur nid. Une ouverture de quelques dizaines de centimètres située en hauteur est suffisante.
- ✓ Installer des nichoirs artificiels pour les Martinets sur les bâtiments récents ou rénovés où l’absence d’anfractuosités empêche leur nidification.
- ✓ Reporter les travaux de rénovation de façade et de toiture après l’envol de la dernière nichée, soit durant l’automne ou l’hiver.
- ✓ Si la présence de nids d’Hirondelle cause des nuisances via les salissures qu’ils peuvent provoquer, il est tout à fait possible d’installer des planchettes anti-salissures sous les nids. En cas d’échec, il est possible de concevoir la destruction de nids en compensant doublement avec des nids artificiels sur une zone qui dérangerait moins. Par contre, cette possibilité est soumise à réglementation et demande une étude préalable ainsi qu’une dérogation pour destruction d’habitat d’espèces protégées.



La commune doit être exemplaire dans cette démarche.

Des planches antisalissures ont d’ailleurs été installées à l’entrée de la mairie. Cette méthode permet en effet de maintenir les nids tout en évitant la chute des fientes au sol sur le passage.

Par contre, il semblerait que les nids ne soient plus présents. Si c’est bien le cas, il faudrait étudier les causes. Est-ce que le nid a été détruit lors de la pose des planches ? Est-ce que les planches ont été installées trop proches des nids pour qu’ils soient reconstruits ?

Dans tous les cas, une pose de nichoirs pour compenser cette perte serait envisageable, ou une descente des planches pour favoriser l’accès à la reconstruction de ces nids.



Plusieurs nids d’Hirondelles de fenêtre ont été recensés : façade du crédit agricole, façade d’un commerce abandonné, fenêtre de particuliers...





Une démarche globale pourrait être envisagée pour garantir une protection de cette colonie d’hirondelles du centre bourg (sensibilisation des propriétaires/locataires ; proposition d’aménagements si problème de cohabitation...).

## Fiche action n°8 :

### Biodiversité et arboriculture

#### Sites concernés

Tous les espaces arboricoles.

#### Etat des lieux

Même s’ils diminuent au fil des années, les vergers sont bien présents sur la commune. L’image de Saint-Martin d’Auxigny repose d’ailleurs sur la culture des pommes.

Ces cultures ont aussi la réputation d’être source d’épandage d’une certaine quantité de traitements phytosanitaires.

Pourtant, la biodiversité peut être importante sur des exploitations arboricoles.

#### Ce qu’il est conseillé de faire

Même si nous sommes sur des territoires privés, la commune pourrait s’emparer de ce sujet.

Dans un premier temps, il serait intéressant d’avoir un état des lieux de l’activité (surfaces, nombre d’exploitants, pratiques, volontés, attentes, contraintes...).

Des initiatives pourraient être par la suite proposées pour favoriser la biodiversité sur ce secteur et développer une image positive de l’arboriculture :

- Préservation des milieux semi-naturels déjà présents.
- Plantation de haies champêtres avec des essences locales et diversifiées (avec des floraisons étalées sur l’année pour des pollinisateurs, essences persistantes pour maintenir des arthropodes dans la haie au cours de l’hiver : Cornouiller sanguin, Noisetier commun, Sorbier des oiseleurs, Viorne, Fusain d’Europe...).
- Bandes enherbées ou fleuries qui peuvent favoriser des auxiliaires courant au sol, comme les coléoptères carabes et staphylins, mais aussi les araignées ou les auxiliaires volants comme les syrphes.
- Installation de nichoirs (rapaces, insectivores...), gîte à chauves-souris, murets pour reptiles, tas de bois pour insectes, hérissons, gîtes à insectes auxiliaires...
- Des piquets pour favoriser la chasse des rongeurs par les rapaces...

Ces aménagements sont à réfléchir au cas par cas mais peuvent favoriser de nombreux auxiliaires, des prédateurs de ravageurs...

Au fil des aménagements, des indicateurs peuvent être réalisés en suivant les protocoles de l’Observatoire Agricole de la Biodiversité.

L’abandon des vergers et le devenir de ces parcelles pourrait être aussi échangé lors d’une rencontre d’acteurs.

## Fiche action n°9 :

### Veille foncière des milieux naturels remarquables

#### Sites concernés

Prairies humides, prairie des Milets (ZNIEFF)

#### Etat des lieux

Pour préserver notre ressource en eau (qualité et quantité), il est primordial aujourd’hui d’avoir une veille sur les activités réalisées sur les zones humides, notamment le long de nos cours d’eau.

Les retournements de prairies humides en culture intensive peuvent entraîner des ruissellements d’intrants et de sédiments importants dans nos milieux aquatiques.

Une autre zone est remarquable sur la commune de Saint-Martin d’Auxigny : la ZNIEFF de la prairie des Milets.

Cette prairie est, à ce jour, soumise à un régime de fauche favorable à des végétations prairiales liées aux milieux pauvres en éléments nutritifs. Ce type de milieu se raréfiant dans un contexte global de disparition des parcelles bocagères et de mise en culture, est ici en bon état de conservation. Deux orchidées protégées en forte densité sont présentes : Dactylorhize de mai et Orchis à fleurs lâches.

#### Ce qu’il est conseillé de faire

Une veille foncière pourrait avoir lieu sur les zones humides le long des cours d’eau. Des aides pour des acquisitions foncières peuvent aussi avoir lieu, notamment à travers l’Agence de l’eau Loire Bretagne.

Le propriétaire pour la prairie des Milets n’est pas connu mais son activité permet de maintenir cette richesse floristique.

Il serait intéressant de connaître le propriétaire et l’exploitant de cette parcelle, d’éventuellement l’informer que ses pratiques agricoles permettent de maintenir une biodiversité remarquable (s’ils ne sont pas au courant) et de veiller, d’aider, d’accompagner pour que ses pratiques perdurent sur le site.

## Fiche action n°10 : Préserver la zone humide du Pré Bertaus

### Milieux concernés

Zone humide du Pré Bertaus

### Etat des lieux

Suite aux travaux de restauration de cette ancienne peupleraie par le SIVY, Nature 18 a réalisé un suivi écologique du secteur et une notice de gestion.



## Ce qu’il est conseillé de faire

Entretien du cheminement régulièrement pour permettre la découverte du site par les habitants.

Suivant les habitats cartographiés, des mesures de gestion sont préconisées :

- Pour la Cariçaie à laiche aigue : la non-intervention est la règle. Une surveillance sur l’installation de saules lors des années sèches doit mener à un éventuel arrachage manuel pour contrôler l’installation de ligneux.
- Pour la Roselière : Non-intervention sur ce milieu, surveillance de son éventuelle extension sur les autres habitats proches. Eventuelle intervention à prévoir sur les ligneux ponctuellement pour conserver un bon état écologique général de l’habitat.
- Communauté Reines des Prés : Non-intervention sur ce milieu durant deux ans, puis mise en place d’une fauche avec export tous les deux ans.
- Prairie humide à chiendent et rumex : Pour accompagner la réinstallation d’espèces vivaces typiques du milieu, une fauche annuelle effectuée début juillet, avec export, est conseillée.
- Saussaie marécageuse : Non-intervention, évolution libre vers l’Aulnaie.



Une valorisation du site pourrait avoir lieu à travers un parcours pédagogique.

## Fiche action n°11 :

### Préserver la qualité des milieux humides boisés et prairiaux

#### Milieux concernés

La vallée de l’Auxigny, et dans une moindre mesure son affluent le Poisson, constituent un axe majeur pour l’accueil et le déplacement des espèces de milieux humides.

#### Etat des lieux

La vallée de l’Auxigny correspond à un enjeu de la Trame Verte et Bleue du PETR avec son réseau de haies plus ou moins fonctionnel, sa ripisylve et son réseau de milieux humides. En effet, la vallée de l’Auxigny constitue un corridor écologique nord-sud important pour l’ensemble des sous-trames. La principale menace pour ce secteur est l’implantation de peupleraies au détriment de prairies, le retournement de prairies naturelles pour la culture et l’arrachage de haies. Le maintien d’une activité d’élevage au sein de la vallée est indispensable pour conserver la diversité de ces milieux.

#### Ce qu’il est conseillé de faire

Les peupleraies sont des plantations linéaires et monospécifiques à destination de production de bois. Si elles sont peu impactantes quand elles restent ponctuelles, leur quasi-dominance dans certains secteurs de vallée contribue à réduire la diversité des habitats.

Leur potentiel d’accueil de la biodiversité tient également à la façon dont elles sont gérées.

Il peut être intéressant, dans le cas de l’exploitation d’une peupleraie, de se poser la question d’une requalification des parcelles exploitées par la suite. Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour redonner de la diversité aux milieux naturels :

- Gérer écologiquement la peupleraie, sans produits phytosanitaires, dans un mode de taillis sous futaie.
- Planter les peupliers en grands écartements (16 mètres), en les mêlant avec des feuillus. Ainsi l’exploitation des différentes essences se fera en différé, sans changement trop brutal pour le milieu.
- Reconversion des peupleraies en prairies ou mégaphorbiaies. Cette reconversion n’est pas toujours possible suivant le statut forestier de la parcelle. Le dessouchage est indispensable et peut être coûteux.
- Dessouchage, sans replantation. Régénération naturelle du boisement alluvial.

Ces solutions peuvent être testées en premier lieu sur les parcelles les moins productives, ou celles difficilement accessibles.



## Fiche action n°12 :

# Valoriser le patrimoine naturel auprès des habitants, acteurs du territoire, touristes et les sensibiliser

### Sites concernés

Toute la richesse naturelle de la commune est visée et certains sites présentent un potentiel de valorisation important.

### Etat des lieux

Plusieurs secteurs sont accessibles au public et pourraient être valorisés : étang communal, forêt des aînés, circuit de randonnée, mares communales...

### Ce qu’il est conseillé de faire

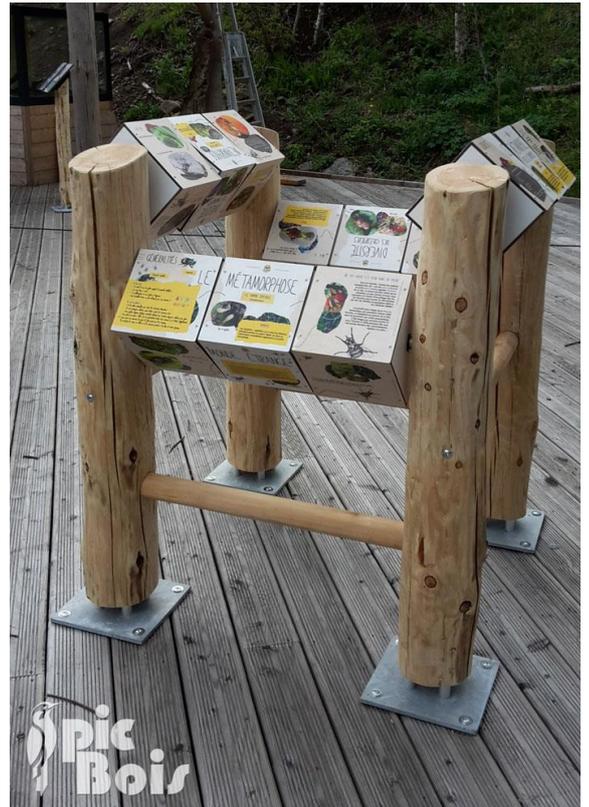
Plusieurs actions peuvent être entreprises pour valoriser le patrimoine naturel de la commune et le faire connaître :

- ✓ Livret autour de la biodiversité de la commune avec des espèces phares, indicatrices et les principes pour s’approprier la biodiversité et savoir l’accueillir.
- ✓ Création d’un circuit ludique de découverte autour de l’étang communal, des mares, sur l’importance des zones humides, les espèces, la gestion différenciée, les trognes...



- ✓ Poursuivre les jeux de piste biodiversité
- ✓ Poursuivre la mise en place d’animations pédagogiques sur la commune autour de l’environnement et de la biodiversité.
- ✓ Grand campagne d’installations et de suivis de nichoirs sur la commune en lien avec les habitants, les scolaires, les agents communaux... pour plusieurs espèces : Chevêche d’Athéna, Huppe fasciée, Moineau domestique, mésanges, Rougequeue noir et à front blanc...
- ✓ Fiche autour de la Renouée du Japon

Cette liste n’est bien sûr pas exhaustive.



## IX. Bibliographie (liste non exhaustive)

<i>Titre du document</i>	<i>Auteur</i>	<i>Variation</i>
Atlas des oiseaux nicheurs du Cher	Nature 18	2015
Atlas des libellules du Cher	Nature 18	2020
<a href="http://www.faune-cher.org">www.faune-cher.org</a>	Nature 18	2022
Liste des espèces végétales invasives de la région Centre-Val de Loire. Version 2.4.	CBNBP	2015
Guide d’identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne	Fédération des Conservatoires d’espaces naturels	2010
Centre des espèces exotiques envahissantes	OFB & UICN	2016-2021
Identification et hiérarchisation des trames vertes et bleues du pays de Bourges, Tome 1 : Diagnostic environnemental	Ecosphère	2016
Schéma régional de cohérence écologique du Centre, Bassin de vie de Bourges	Biotope	2014
Cartes géologiques harmonisées BRGM	Infoterre	2021
FR2400518 - Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort	MNHN	2021
Prairies des Milet (Identifiant national : 240031685)	INPN	2021
Forêt domaniale d’Allogny (Identifiant national : 240003912)	INPN	2021
<a href="https://www.ecologie.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes">https://www.ecologie.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes</a>	Ministère de la transition écologique	2021
<a href="http://www.trameverteetbleue.fr/?language%3Den=fr">http://www.trameverteetbleue.fr/?language%3Den=fr</a>	OFB	2021
<a href="https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/presentation">https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/presentation</a>	INPN	2021

X. Annexes

OBSERVATOIRE DU BOCAGE  
Parc naturel régional de la Brenne & Indre Nature

Caractériser les haies . . .					
Type	Couleur du trait	Code	Vue de face	Photos	
<b>Haie ornementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haie composée majoritairement d'espèces végétales ornementales (ex : laurier palme, thuya...).</li> <li>• Peu importe la hauteur des végétaux.</li> </ul>	Marron clair	O			
<b>Haie trois faces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haie taillée sur ses 3 faces, en carré, rabattue sur sa hauteur et ses côtés.</li> </ul>	Jaune fluo	h			
<b>Haie basse dégradée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haie dégradée comprenant des trousés, haie de colonisation ou en cours de régénération.</li> </ul>	Bleu foncé	hd			
<b>Haie basse faiblement arborée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taillée horizontalement ou maintenue basse.</li> <li>• Majoritairement composée d'arbustes, présence parfois de quelques arbres.</li> </ul>	Vert foncé	hA			

OBSERVATOIRE DU BOCAGE  
Parc naturel régional de la Brenne & Indre Nature

Caractériser les haies . . .					
Type	Couleur du trait	Code	Vue de face	Photos	
<b>Haie arbustive libre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haie libre ou taillée deux faces.</li> <li>• Composée majoritairement d'arbustes.</li> <li>• Présence possible de rares arbres très dispersés.</li> </ul>	Rose	Ha			
<b>Haie arborée complète</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haie fortement arborée avec strate arbustive.</li> <li>• Tout type d'arbres pris en compte (port libre, têtard ou émondé).</li> </ul>	Rouge	HA			
<b>Alignement d'arbres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans strate de végétation basse (pas de buissons, pas d'arbustes).</li> <li>• Tout type d'arbres pris en compte (port libre, têtard ou émondé).</li> </ul>	Violet	AI			
<b>Haie double</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 haies parallèles reliées par une végétation sauvage (ex : chemin ou fossé, bordé de haie, abandonné et recolonisé naturellement par la végétation).</li> </ul>	Marron foncé	HD			